

Minister of Public Safety,
Democratic Institutions
and Intergovernmental Affairs



Ministre de la Sécurité publique,
des Institutions démocratiques
et des Affaires intergouvernementales

Ottawa, Canada K1A 0P8

September 29, 2023

Received by the Clerk of the Senate
October 04, 2023 8:52 am
Reçu par le greffier du Sénat
04 octobre 2023 08h52

Mr. Gérald Lafrenière
Interim Clerk of the Senate and Clerk of the Parliaments,
and Chief Legislative Services Officer
Room A-408, 2 Rideau Street
Senate of Canada
Ottawa, Ontario K1A 0A4

Dear Mr. Lafrenière:

Enclosed for tabling in the Senate, pursuant to Rule 12-24 (3) of the *Rules of the Senate of Canada*, are two copies, in both official languages, of the Government Response to the Report of the Senate Standing Committee on Human Rights (RIDR) entitled “*Human Rights of Federally-Sentenced Persons*”

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. LeBlanc'.

The Honourable Dominic LeBlanc, P.C, K.C., M.P.

Enclosures: (2)



Ottawa, Canada K1A 0P8

Le 29 septembre 2023

Monsieur Gérald Lafrenière
Greffier du Sénat et Greffier des Parlements intérimaire,
et Dirigeant principal des services législatifs
Pièce A-408, 2 rue Rideau
Sénat du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint, pour au Sénat, en vertu du règlement 12-24 (3) *Règlement du Sénat du Canada*, deux exemplaires dans les deux langues officielles de la Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des droits de la personne (RIDR) intitulé « *Droits de la personne des personnes purgeant une peine de ressort fédéral* ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. LeBlanc'.

L'honorable Dominic LeBlanc, C.P., c.r., député

Pièces jointes: (2)



The Honourable Salma Ataullahjan, Senator
Chair of the Standing Senate Committee on Human Rights
The Senate,
Ottawa, Ontario
K1A 0A4

Dear Senator Ataullahjan:

As the Minister of Public Safety, Democratic Institutions and Intergovernmental Affairs I am pleased to respond, on behalf of the Government of Canada (the Government), to the Fourth Report from the Senate Standing Committee on Human Rights (the Committee), tabled during the 43rd Parliament, 2nd Session, entitled: *Human Rights of Federally-Sentenced Persons* (the Report). A motion for a government response was adopted by the Senate on May 9, 2023 during the 44th Parliament, 1st Session.

I would like to take this opportunity to thank the Committee for its tireless efforts in undertaking this extensive study of federal corrections with a focus on equality rights and improving the services and supports available to federally-sentenced persons. In particular, the Committee has taken into account the different needs and experiences of particular groups including Indigenous, Black and other racialized persons, women, as well as those living with mental health concerns. I would also like to express appreciation to all the witnesses who appeared before the Committee to share their views and personal stories.

Your Report highlights testimony from a number of expert witnesses and outlines the need to evaluate and address how individuals with intersectional identities experience and navigate through every dimension of the federal correctional system. Understanding and addressing the historical inequalities and discrimination faced by marginalized groups remains a priority, as it will prevent and reduce crime by addressing risk factors that lead to criminality.

Prevention methods aimed at reducing the overrepresentation of Indigenous Peoples, Black persons, women and individuals with intellectual disabilities and mental health issues should be in place in our community settings. To this end, the government response enclosed highlights some of the ongoing work and efforts to address the root causes of crime and violence and prevent our youth and most vulnerable individuals from entering or returning to the criminal justice system. The Government is proud of our significant investments, programs, and partnerships in support of crime prevention and community reintegration.

I would like to assure the Committee that this Government and its institutions are committed to ensuring that our federal correctional institutions are safe and humane environments, free from violence and sexual harassment, and promote rehabilitation and public safety. In addition, the Federal Framework to Reduce Recidivism in particular promotes community reintegration by enabling the development of evidence-based programs aimed at reducing recidivism, taking into account the specific needs of our most vulnerable groups. One of the ways that we are going to accomplish this is by working closely with Indigenous communities as well as our provincial and territorial partners through interjurisdictional programs and initiatives, as well as FPT forums such as the FPT Working Group on Aboriginal Justice, the FPT Forum for Ministers on Human Rights, and the FPT Table of Ministers Responsible for Justice and Public Safety.

The Government's Response addresses the recommendations thematically while remaining focused on the broad areas of concern. While I acknowledge that there is more work to be done in all of these areas, I am pleased by the significant strides made in recent years to meet our mandate and we will continue to work on addressing all recommendations. Once again, on behalf of the Government, I thank the Committee members for taking valuable time to pursue this important study.

Sincerely,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. LeBlanc', written in a cursive style.

The Honourable Dominic LeBlanc, P.C., K.C., M.P.
Minister of Public Safety, Democratic Institutions and Intergovernmental
Affairs

Introduction

The Government of Canada would like to thank the Standing Senate Committee on Human Rights for its Fourth Report, tabled during the 43rd Parliament, 2nd Session, entitled Human Rights of Federally-Sentenced Persons, which was tabled and approved on June 22, 2021.

The Government recognizes the Committee's efforts in undertaking this extensive study in correctional facilities across the country, and in hosting 30 public hearings and receiving testimony from 155 witnesses. In particular, the Government extends its appreciation to each witness who gave their time and shared their experiences and perspectives.

Addressing the overrepresentation of vulnerable populations in the criminal justice system requires a thorough understanding of current and historic social inequalities. This Government is committed to addressing systemic barriers for offenders in its criminal justice system and therefore welcomes the Committee's analysis, views, and constructive recommendations. Further, ensuring that a human-rights based approach to corrections remains enshrined in our institutions continues to be a priority for this Government.

The Government of Canada agrees with the overall findings of the Report which seek to safeguard human rights in the federal correctional system, with a focus on equal rights, non-discrimination, and improving the services and supports available to incarcerated persons, especially vulnerable and marginalized groups. The response provides examples of existing initiatives already underway in alignment with the following themes:

1. Addressing the root causes leading to the over-incarceration of vulnerable groups
2. Addressing the needs of vulnerable and marginalized offenders
3. Care and custody
4. Rehabilitation and reintegration programs and the road to reintegration

Not all recommendations have associated immediate government action or are necessarily feasible at this time in the current legislative or operational context. Despite this, the Government has taken note of all recommendations, and remains committed to safeguarding human rights of federally incarcerated persons. While all recommendations are acknowledged in this regard, a variety of examples of key initiatives already underway across the Government of Canada which aim to address human rights of federally-incarcerated persons in alignment with many of the report's recommendations are highlighted in the response for conciseness. All recommendations included in the Report will be considered in future policy, program and legislative initiatives.

THEME 1 - ADDRESSING THE ROOT CAUSES LEADING TO OVER- INCARCERATION OF VULNERABLE POPULATIONS

Recommendations 1-4, and 10 fall under this theme. The Government has taken note of all of these recommendations in association with the over-incarceration of vulnerable populations; indeed, this Government is committed to addressing systemic racism and the over-representation of marginalized groups in the federal correctional system. Report recommendations speak to the need to develop strategies to address the root causes of incarceration of marginalized groups, including Indigenous people, Black persons, and women. The Government has a variety of initiatives in place that seek to achieve this objective, a few examples of which are included below.

Recommendations 1 to 4 of the Report aim to address factors leading to the over-incarceration of marginalized groups, including Indigenous people, Black persons, and women. Since 2016, the Government has made significant investments to create programs targeted towards marginalized populations, and introduced new policies, initiatives, and legislation to address the problematic pathways to incarceration.

With regard to overarching efforts, Public Safety Canada's (PS) National Crime Prevention Strategy (NCPS) provides funding to projects that contribute to preventing and reducing crime in Canada and to increasing knowledge about what works in crime prevention. The Crime Prevention Action Fund (CPAF), one of the NCPS's four funding programs, provides grant and contribution funding that supports evidence-based crime prevention initiatives in communities that address known risk and protective factors. The CPAF holds calls for proposals every few years and has set funding priorities based on policy and strategic considerations, as well as emerging crime trends.

In addition to these efforts, former Bill C-75, *An Act to amend the Criminal Code, the Youth Criminal Justice Act and other Acts and to make consequential amendments to other Acts*, received Royal Assent in 2019. This bill introduced changes to the bail system and provided a new tool to address administration of justice charges. These changes sought to, among other things, reduce the over-representation of vulnerable populations in the criminal justice system, including those with addictions and mental health problems, and to strengthen the criminal law's response to intimate partner violence as well as violence against Indigenous women and girls. Further, former Bill C-5, *An Act to Amend the Criminal Code and the Controlled Drugs and Substances Act*, which received Royal Assent on November 17, 2022, repealed mandatory minimum penalties for all offences in the *Controlled Drugs and Substances Act*, and for certain *Criminal Code* offences that have contributed most to the overrepresentation of Indigenous people, Black persons, and members of marginalized communities in custody.

Further, the Federal Framework to Reduce Recidivism (the Framework) was tabled in Parliament in 2022. The Framework aims to increase public safety by reducing recidivism, preventing victimization, addressing the overrepresentation of Indigenous Peoples, Black Canadians and other marginalized groups in the criminal justice system; and ultimately, create safer communities. Following the tabling of the Framework, officials committed to following up with a Framework Implementation Plan. In developing the implementation plan, consultations were held with a diverse array of stakeholders and subject matter experts who understand first-hand the barriers to successful reintegration and the consequences of recidivism on communities, families, and individuals. The Framework Implementation Plan is expected to be released before the end of 2023.

With regard to efforts geared towards particular populations, recommendations 1 and 2 call on the Government of Canada to address the over-incarceration of Indigenous Peoples. Indigenous Services Canada (ISC) is working towards this goal, providing approximately \$650 million annually to support Indigenous-led mental wellness services and programming. This funding supports the delivery of culturally-appropriate substance-use treatment and prevention services in Indigenous communities; the provision of essential mental health, cultural, and emotional support services; and suicide prevention, life promotion and crisis response, including through crisis line intervention services. Overall, these funds enable the Government of Canada to live up to its obligation to provide quality care and support to Indigenous Peoples, which as a result will help address risk factors and reduce the risk of Indigenous Peoples entering the criminal justice system.

Also led by ISC, Budget 2021 announced \$597.6 million over three years to renew trauma-informed health supports and to invest in distinctions-based mental wellness strategies with First Nations, Inuit and Métis. Budget 2022 provided an additional \$227.6 million over two years, starting in 2022-23, to maintain trauma-informed, culturally-appropriate, Indigenous-led services to improve mental wellness, and to support efforts initiated through Budget 2021 to co-develop distinctions-based mental health and wellness strategies.

PS has also established a variety of initiatives to support the root causes of the over-incarceration of Indigenous Peoples. In Budget 2017, PS was allocated \$10 million over five years to implement the Indigenous Community Corrections Initiative (ICCI), which supports Indigenous communities through contribution agreements to respond to corrections and community safety issues in a holistic and culturally relevant manner, and aims to develop alternatives to incarceration and/or reintegration projects for Indigenous offenders. The ICCI has since been renewed and expanded, receiving an additional \$68.7 million over six years, starting in 2022-23, and \$15.2 million ongoing.

PS is also leading the Aboriginal Community Safety Planning Initiative (ACSPI) which supports the Government of Canada's efforts to address the overrepresentation of Indigenous offenders in the criminal justice system. This initiative supports Indigenous communities in developing Community Safety Plans that identify their unique safety priorities and design community-led solutions that address community issues in a holistic, culturally relevant, and long-term manner. Budget 2021 included \$64.6 million over five years beginning in 2021-22, and \$18.1 million ongoing, to enhance Indigenous-led crime prevention strategies and community safety services, which included funding for expanded delivery of the ACSPI with increased support for project implementation.

PS' Federal-Provincial-Territorial (FPT) Working Group on Aboriginal Justice is also developing a Pan-Canadian Strategy (PCS) to address the overrepresentation of Indigenous People in the criminal justice system, expected to be released in 2024. The PCS takes into account the various effects of colonialism, which contribute to the root causes behind the overrepresentation of Indigenous people in the criminal justice system. Increased diversion initiatives, Indigenous-led supports and services, and prevention through a community-safety and well-being lens, are the many ways in which the Strategy aims to take into consideration the socio-historical factors that lead to Indigenous People's increased contact with the criminal justice system. The next steps for the PCS will be to continue efforts to engage with Indigenous communities and organizations, which will allow for the completion of the PCS. PS is also working with the Department of Justice as well as Indigenous, provincial and territorial partners, to develop the Indigenous Justice Strategy which will aim address systemic discrimination and the overrepresentation of Indigenous people in the justice system.

Recommendation 3 calls on the Government of Canada to address the root causes of the overrepresentation of Black persons in the federal correctional system. As part of its mission to build a stronger and more inclusive Canada, the Government of Canada is committed to supporting and enhancing the well-being of Black Canadians and other population groups.

Poverty and incarceration rates are intrinsically linked, and the government efforts to address poverty and inequality may help reduce the prevalence of interactions between persons living in low-income and the criminal justice system. Canada's first Poverty Reduction Strategy, *Opportunity for All*, acknowledges that many Canadians struggle to get ahead because of longstanding barriers, such as persistent poverty, racism and discrimination, including discrimination that prevents them from accessing and securing stable and well-paid employment despite being qualified. Indeed, the Government of Canada recognizes that racialized and Black Canadians have much higher representation in low-wage work, which may place them at greater risk of poverty, and that ensuring the full participation of all Canadians in the workforce improves the standard of living and quality of life of everyone.

Further, the Supporting Black Canadian Communities Initiative (SBCCI) within ESDC has a mandate to build capacity in Black Canadian Communities. The Government of Canada is investing a total of \$125 million over five years, starting in 2019-20, for SBCCI's efforts to support Black-led not-for-profit organizations in building their foundational capital and capacity infrastructure to better achieve and sustain benefits and outcomes at the community level. Some of these organizations have a priority mission to provide supports, education, and advocacy to end systemic racism and discrimination in the federal correctional system.

Recommendation 4 calls on the government to develop targeted strategies designed to address the root causes of women's incarceration, with particular attention to Indigenous women and those with disabling mental health issues. The literature on pathways to crime has often connected women's criminalization to experiences of victimization, and the victimization-criminalization continuum contextualizes women's criminal behaviour within their personal experiences of violence and victimization. *It's time: Canada's Strategy to Prevent and Address Gender-Based Violence*, is the Government of Canada's to gender-based violence (GBV) strategy, and its aim is to fill gaps in and provide supports to populations at risk of GBV or who are underserved when they experience it. The Government has invested more than \$800 million in the strategy since its inception in 2017-18.

In addition, research and studies have shown that Indigenous women and girls face intersecting discrimination based on both their gender and their culture and as a result are more severely impacted by racism and discrimination in the health and social services sectors. Research has also shown that a lack of access to community-based services such as health and social services is a potential driver to incarceration. Budget 2021 provided Women and Gender Equality \$126.7 million over three years to foster health systems free from discrimination and racism, where Indigenous peoples feel safe. This investment provides dedicated funding to address the disproportionate impacts of racism experienced by Indigenous women, girls, 2SLGBTQQIA+ people and persons with disabilities when interacting with health systems.

THEME 2 - ADDRESSING THE NEEDS OF VULNERABLE AND MARGINALIZED OFFENDERS

Recommendations 6, 7, 11, 12, 16, 18, 19, 36, 37, 45, 46, 49, 51-55, 65, and 70 fall under theme 2. These recommendations align with the close attention paid by the report to federally-sentenced persons that are part of vulnerable and marginalized groups, and who face added challenges within institutions that are rooted in structural inequalities and discrimination. Several recommendations call for increased support and services for Indigenous, Metis and Inuit offenders; Black and ethnocultural offenders; as well as women offenders to ensure that their basic human rights are respected while in custody. All of these recommendations are noted, aligning with the high priority this Government places on helping federally-sentenced persons access support that meets their unique needs. A sampling of key initiatives already underway in this regard are captured below, in alignment with recommendations made by the Committee.

Indigenous Offenders

Numerous recommendations focused on providing effective culturally-relevant rehabilitation and reintegration opportunities to Indigenous offenders which were developed in collaboration with Indigenous communities, Elders, civil society organizations, partners and stakeholders. In support to this goal, the Correctional Service of Canada (CSC) has appointed the first Deputy Commissioner for Indigenous Corrections, who plays an integral role within CSC to help address the issue, within the correctional system, of the disproportionate overrepresentation of Indigenous Peoples. This new position will continue to build and further partnerships with Indigenous Peoples, groups, and communities, as well as ensure the delivery of culturally appropriate interventions, support, and services for federally-sentenced Indigenous Peoples.

In 2019, CSC adopted the National Indigenous Plan, which is a national framework designed to transform Indigenous case management and corrections. This supported the creation of Indigenous Intervention Centres (IIC), which operate across the country, covering all institutions for women and seven institutions for men. The IIC model was designed to accelerate access to programming with the introduction of moderate-intensity hybrid programming, allowing offenders to commence programming at intake, and provide more intensive support and interventions. The early start to programming positions Indigenous offenders to have increased and more expeditious access to additional opportunities, including work releases, conditional releases, transfers to Healing Lodges, and comprehensive release planning under Section 84 of the *Corrections and Conditional Release Act* (CCRA), which allows for Indigenous communities to participate in the release planning and reintegration of their members before and after they are released.

Recommendation 7 calls for CSC to ensure that parole officers conduct fulsome assessments, particularly in relation to federally-sentenced Indigenous peoples, that take into account the sociohistorical backgrounds, as well as sex, gender, race and ethnicity. When working with Indigenous offenders, CSC staff consider Indigenous Social History; one way this is done is through the use of the Indigenous Social History Tool which was developed in 2018 and provides guidance on considering Indigenous Social History in case management practices, recommendations, and decisions.

Comprehensive training is also being utilized to ensure that fulsome assessments are conducted which incorporate the sociocultural history of Indigenous Peoples. The topic of Indigenous Intergenerational Trauma and its impact on Indigenous offender rehabilitation is part of the Parole Officer Continuous Development training. This training is intended to increase Parole Officers' knowledge and understanding of trauma experienced by Indigenous offenders, and how this trauma impacts their behaviours and ability to reintegrate. CSC has introduced new training on Indigenous Corrections to its National Training Standards. Finally, CSC has also completed the first phase of its rollout of a mandatory Introduction to Indigenous Corrections course into its recruitment training for correctional officers, intended to educate all new correctional officers on the history of Indigenous Peoples. The training is delivered in collaboration with Indigenous community members, Elders, and knowledge keepers.

Recommendation 12 calls on CSC to eliminate all barriers inhibiting the exercise and practice of religious and spiritual beliefs in federal penitentiaries. To respond to the needs of offenders practicing Indigenous spirituality, all institutional leaders are responsible for promoting and facilitating regular ceremonies, including Smudging with traditional medicines.

During institutional visits, the Committee learned about the Pathways Program which is an Elder-driven intensive healing initiative and reinforces a traditional Indigenous way of life through more intensive one-to-one counselling and increased ceremonial access. Recommendation 49 calls on CSC increase the number of spaces in this Program to ensure all eligible federally-sentenced Indigenous Peoples may participate. CSC has revised the Pathways admission criteria to expand its access. Further, as part of its ongoing commitment to ensure that CSC interventions support the reintegration of Indigenous offenders and offer culturally grounded alternatives to traditional programming and services, CSC is conducting a review of its Pathways Initiative and its Elder Resources to ensure appropriate level of access is available to all Indigenous Offenders.

Several recommendations call on CSC to increase its overall use of Section 81 of the CCRA, which provides Indigenous communities with the opportunity to deliver correctional services to offenders wanting to incorporate Indigenous values, traditions, and beliefs, in their healing journey. CSC has strengthened the Section 81 funding arrangement to better support operations and respond to the needs of Indigenous governing bodies and organizations managing Healing Lodges. This new funding formula applies to all existing and new Section 81 agreements, and provides access to funds and other administrative supports that will ensure the effective operations of all Healing Lodges, including adequately responding to the needs of Indigenous offenders in their care and custody. Finally, CSC continues to work with Indigenous governing bodies and Indigenous organizations who express interest in establishing a Section 81 Healing Lodge. Several new agreements have been recently reached, including with the Indigenous Women's Healing Centre's Eagle Women's Lodge in 2019, Prince Albert Grand Council in 2020, and the Stan Daniels Healing Centre and Buffalo Sage Wellness House in 2021.

Black and Ethnocultural Offenders

CSC is committed to providing the appropriate services for Black and ethnocultural offenders. It works closely with its various Ethnocultural Advisory Committees, which provide recommendations and ongoing advice on the provision of culturally responsive interventions and services, in both institutions and the community.

Recommendation 46 calls on CSC to work with independent experts and civil society organizations involved in the rehabilitation and community integration of federally-sentenced Black persons and otherwise racialized persons to develop and fund correctional programming and integration opportunities. CSC launched the Ethnocultural Action Framework in May 2021, to enhance organizational capacity to respond with agility and inclusivity to the needs of ethnocultural offenders. It provides guidance to ensure cohesive and consistent approaches across sites, and encourages collaboration at all levels of the organization. CSC will develop adjunct materials to assist employees with integrating the Framework into their work, which will aim to assist in fostering collaborative partnerships and leveraging the work of community agencies providing services to ethnocultural offenders.

CSC also provides resources in support of ethnocultural offenders through initiatives that engage community agencies in activities or programming with ethnocultural offenders, including identifying Ethnocultural Site Coordinators, to support meeting the needs of ethnocultural offenders at the site level. CSC also has well-established regional and national Ethnocultural Advisory Committees, which include community volunteers and members of ethnocultural organizations and provide recommendations and ongoing advice on the provision of culturally responsive interventions and services, in both institutions and the community. Additionally, these committee members connect CSC with civil society organizations that represent the interests of vulnerable and marginalized groups.

CSC has also launched a Black Offender Social History case management tool, which is being piloted in the Ontario Region in community sites and the Joyceville Assessment Unit. This tool provides guidance to parole offices in how they consider the needs and cultural interests of black offenders in correctional planning. CSC will continue to assess and expand the use of this tool.

Finally, recommendation 65 calls on CSC to expand the application of Section 84 releases to other vulnerable and marginalized groups, including federally-sentenced Black persons. While Section 84 of the CCRA is currently specific to Indigenous offenders, the Parole Board of Canada (PBC) Working Group on Diversity and Systemic Racism's report, entitled *Moving Towards Diversity, Equity, and Inclusion*, recommended elements of cultural responsiveness be incorporated into hearing processes for Black people. As such, the PBC is working to enhance awareness and responsiveness of culturally responsive hearings, including the expansion of these hearings for Black people with the support of Cultural Advisors from Black communities.

Women Offenders and Intersectional Considerations

Recommendation 53 calls on CSC to modernize programming for women to meet the diverse and complex needs of this population. CSC's approach to women's corrections is research-based, trauma- and gender-informed, as required by policy. CSC offers a continuum of care from admission to warrant expiry for offenders at women's sites through the provision of multi-target correctional programs, including specific programming for Indigenous women offenders, designed to address problematic behaviour linked to crime specific to women to address intersectional needs. All staff who work with women offenders must complete Women-Centered Training to understand women's issues and so that they intervene in a gender responsive manner. This includes ensuring that searches, when required, are conducted in the most discrete, humane, and sensitive manner possible. In 2019, an in-depth review of CSC's Nationally Recognized Correctional Programs resulted in revisions to the Women Offender Correctional Program.

The National Executive Committee serves as a national coordinating body for regional Citizen Advisory Committees (CACs) and is comprised of representatives aiming to foster positive relationships with the community and enhance the effectiveness of CSC. This committee is committed to providing advice and input to CSC regarding initiatives and policy issues specifically related to women's corrections in Canada. As such, in March 2023, the first CAC Committee on Women's Correction meeting took place, with the goal of bringing together a wide variety of CAC perspectives to support CSC in advancing the principles and vision of change outlined in the *Creating Choices: The Report of the Task Force on Federally Sentenced Women*.

Recognizing the profile of women entering the federal correctional system has evolved over time, CSC is conducting a comprehensive analysis of the current women offender population profile to inform discussions and planning regarding future capacity and infrastructure requirements for women's institutions. This includes a review of sentencing trends, penitentiary placement decisions and transfers, which recently concluded and culminated in a report entitled Regional Profiles of the Canadian in-Custody Federal Women Offender Population which will be published in early Winter 2023.

Intersectional factors have also been considered in meeting the diverse needs of the offender population, including those groups with intersecting vulnerabilities. In 2019, CSC reviewed their Indigenous Women Offender Program to align with current research and identified population needs. The program aims to assist Indigenous women to prepare for, build, and enhance their ability to have a safe and successful reintegration by addressing intersectional risk factors empirically tied to crime in a culturally sensitive manner. As a result of the review, program content was modernized, including by applying an intersectional lens to increase cultural relevancy, and update language around gender identity alongside other improvements. Further, CSC conducted a recent evaluation of community correctional program participation and release outcomes which yielded positive findings noting that program effectiveness did not vary across offender subgroups, including between black offenders, Indigenous offenders, and other ethnocultural offenders. Further, the research showed that the black women offender population tended to have better post-release outcome results than any other women offender populations. In addition, on May 9, 2022, Commissioner's Directive 100- Gender Diverse Offenders came into effect, reinforcing earlier interim policy and guiding principles, providing direction on expectations, responsibilities, and procedures that reflect CSC's commitment to meeting the needs of gender diverse offenders in ways that respect their human rights, and ensure their safety and dignity as well as the safety of others in the institutions and community.

Finally, launched on August 28, 2022, the Federal Two-Spirit, lesbian, gay, bisexual, transgender, queer, intersex and additional sexually and gender diverse (2SLGBTQI+) Action Plan is advancing rights and equality for 2SLGBTQI+ people in Canada, including federally-sentenced 2SLGBTQI+ offenders, who are disproportionately represented in the criminal justice and correctional systems, which creates barriers to stable employment, fuels stigma and harms health and wellbeing. Consideration continues to be given to intersectional factors in program research, evaluations, and updates.

THEME 3: CARE AND CUSTODY

Recommendations 8, 9, 11, 13-15, 17, 20-36, 38, 39, 56 fall under the theme of care and custody. In this area, the Committee's Report drew attention to concerns regarding conditions in correctional facilities, access to family visits and community supports, as well as availability of health care, including physical and mental health services. The Committee also heard stories of mistreatment of federally-sentenced persons, including the use of force, particularly for women, persons with mental health issues, Indigenous Peoples and Black persons. The Government notes all recommendations in this section, and is committed to ensuring that federal correctional facilities are safe and humane environments, and that federally sentenced-persons receive the appropriate care they need. Detailed below are some examples of ongoing initiatives already underway in alignment with this commitment, serving to ensure fair access to basic needs and to address any mistreatment of discretionary authority.

Health Care and Mental Health Services

Recommendation 20 calls on CSC to work with the provinces, territories, medical associations and professional governing and licensing bodies to ensure professional standards are adhered to and doctors are available in federal penitentiaries on a full-time basis and registered nurses on a 24-hour basis.

Under the CCRA, CSC must support the professional autonomy and clinical independence of registered health care professionals, including their ability to exercise, without undue influence, their professional judgment in the care and treatment of offenders including vulnerable populations (e.g. older offenders and Indigenous offenders). This is consistent with provisions of the Nelson Mandela Rules. Registered health care professionals within CSC must adhere to the standards of their respective Colleges or Associations and are responsible for providing ethical and competent services consistent with provincial and national standards, as well as the relevant regulatory body. It is the responsibility of each team member to work within their scope of practice and competence when providing health services.

Further, Health Services within CSC are provided based on an assessment of need, and they are recognized by Accreditation Canada to meet all Required Operational Practices. The services can range from outpatient health care in mainstream federal institutions, to 24-hour inpatient care at CSC Treatment Centres, which are accredited psychiatric facilities. Notwithstanding this access, federal investments in correctional health have been allocated for increased psychiatry resources to support enhanced assessment and early diagnosis of offenders and enhanced primary and acute mental health care, and the provision of 24/7 nursing care at all women offender institutions and maximum-security men's institutions housing an Intermediate Mental Health Care Unit.

CSC also recently introduced the National Medical Advisory Committee, which has represented an important health care governance change that has fostered a greater ability to engage with physicians and psychiatrists toward enhancing CSC's model of health service delivery. Further, a National Professional Practice Advisory Committee has been established with a professional practice structure in each region to help support allied health professionals and enhance the quality of care provided throughout CSC. Through *Transforming Federal Corrections* funding CSC continues to enhance health services and professional practice leadership. Recommendations 25-29 call CSC to implement a variety of measures to ensure federally-sentenced persons with mental health issues receive appropriate support. CSC has implemented refined processes for proactive mental health assessments and treatment beginning at intake and continuing throughout an individual's incarceration. Within the first 24 hours of admission to federal custody, individuals are referred for an assessment of their health care needs, including mental health, focusing on current needs as well as required follow up.

Federal investments in correctional health have also been allocated for increased psychiatry resources to support enhanced assessment and early diagnosis of offenders and enhanced primary and acute mental health care, and the provision of 24/7 nursing care at all women offender institutions and maximum-security men's institutions housing an Intermediate Mental Health Care Unit. CSC also provides a variety of training sessions, including Fundamentals of Mental Health training, to frontline staff to provide them with information regarding various mental health conditions. CSC has introduced many initiatives to enhance the provision of its mental health services, and will continue to look for ways to build upon its practices with a view to fulfilling its mission to provide safe and humane custody.

Family Visits and Community Support

Throughout the study, the Committee heard testimony from multiple witnesses who stressed the important roles that families and communities play in supporting offenders. Recommendation 17 speaks directly to this observation, and calls on CSC to acknowledge the important role of families and communities of support in the rehabilitation and reintegration of federally-sentenced persons.

CSC is proud of its long-established Private Family Visiting Program. Since its inception, eligible offenders of federal penitentiaries have had the opportunity to interact with family members in home-like surroundings. There are approximately 143 private family visit units at institutions across Canada.

CSC also has a long-standing partnership with the Canadian Family and Corrections Network (CFCN) to support offenders and their families. The work of the CFCN helps the Service meet its mandate for offender reintegration and public safety by working to keep families strong. The organization's goal is to build stronger and safer communities by assisting families affected by criminal behavior, incarceration, and reintegration.

In order to overcome some of the challenges of the COVID-19 pandemic, CFCN identified new ways to sustain this initiative, including launching Family Resiliency Sessions to encourage positive well-being, family connections, and supportive relationships. During the pandemic, CFCN also began offering their Dad HERO (Helping Everyone Realize Opportunities) program by telephone in CSC's institutions across the country, which are designed to educate and teach dads about parenting, child development, and why their children need them.

In 2019, CSC embarked on a new initiative with the CFCN to expand their Visitor Resource Centre program across all five CSC regions. This program helps normalize family relationships and the parent-child bond during visits. Through this initiative, CFCN sent packages to institutions with resources to encourage family bonding in the visiting areas and private family visit spaces, and resources to support offenders in their return to their families, including the CFCN Parole Booklet and reintegration toolkit.

Finally, during the COVID-19 pandemic, CSC made strives to enhance access to video visitation to help inmates maintain their relationships with family and friends. Video visits are available at all CSC institutions, and the number of video visit kiosks increased from 57 before the pandemic to 102, providing increased access to this option to maintain family ties.

CSC recognizes the importance and benefits of maintaining close familial relationships throughout an offender's sentence. CSC is committed to ensuring balance in providing a safe and secure environment and ensuring offenders' access to a meaningful support network in order to contribute to the achievement of CSC's mandate of rehabilitation and successful reintegration of offenders into the community.

Use of Force Incidents

The use of force against federally-sentenced persons was another topic brought to the Committee's attention. The Committee was told by witnesses that use of force is disproportionately used against federally-sentenced Indigenous Peoples, Black persons, and persons with mental health issues. As such, recommendations to address discrimination in the use of force focus largely on policy changes and additional training requirements.

CSC takes the issue of use of force very seriously. CSC uses an Engagement and Intervention Model (EIM) to resolve situations that could potentially jeopardize the safety and security of those in our institutions. This model consists of a gradual process used to de-escalate situations, including the use of verbal interventions as a first step. CSC completed an evaluation of the EIM in fiscal year 2020-21. CSC also recently carried out a review of use of force incidents, which culminated in a report scheduled for publication in Fall 2023, entitled *Profile and Institutional Experience of Offenders Involved in Use of Force Incidents*, which includes an examination of the profile and institutional experience of diverse offenders involved in use of force incidents. CSC is committed to doing more to address this, as detailed in its Management Action Plan, including working to review system-wide procedures, practices and policies in relation to how we prevent and respond to incidents.

CSC also has a robust mechanism in place to ensure accountability, and that appropriate action is taken when deficiencies are noted as part of use of force interventions. When an incident results in a use of force, it is subject to a rigorous review process that includes reviews completed and approved by CSC Senior Management at the local level, and as required at the regional, and national levels. The purpose of the review process is to ensure a thorough examination of the actions taken during an incident, ensure accountability and appropriate corrective action, and note any serious violations of law or policy that may exist. The review of training, policies, and practices related to use of force is continuously ongoing with updates to CSC policy completed as required.

In collaboration with stakeholders, such as the National Ethnocultural Advisory Committee, the National Indigenous Advisory Committee, and the Office of the Correctional Investigator, CSC will conduct an additional review samples of use of force incidents that include Indigenous and Black offenders, to ensure only strategies that were necessary and proportionate to manage the incidents were used. While no firm timelines have been established yet for this review, the intention is to help CSC ensure staff are compliant and avoid unconscious bias when exercising the Engagement and Intervention Model. Should any trends emerge from the analysis, CSC will develop an action plan to address any gaps identified, such as enhancing training for staff involved in managing incidents.

Structured Intervention Units

The Committee made several recommendations pertaining to the use of Structured Intervention Units (SIUs), and ensuring that they adhere to the most recent court decisions and respect Canada's human rights obligations and international commitments.

The practice of administrative segregation, or solitary confinement, was abolished and replaced with SIUs in 2019. SIUs are used as a last resort to manage those who cannot safely reside within a mainstream inmate population. They are meant as a temporary measure and are intended to assist inmates and provide them with the opportunity to engage in targeted interventions and programs to support their safe return to a mainstream inmate population as quickly as possible. The CCRA and *Correctional and Conditional Release Regulations* (CCRR) require that reviews are conducted by CSC and Independent External Decision Makers (IEDMs) throughout the stay in an SIU and ensure the capacity to reintegrate the inmate is regularly being assessed. This new model is fundamentally different from the previous model and constitutes a historic transformation of the federal correctional system.

Before transferring an inmate to a SIU, every possible reasonable alternative is explored. Alternatives include, but are not limited to, a transfer to a different unit or range with the institution, involvement of the Inmate Committee or the range representative, mediation or conflict resolution, transfer to another institution or a regional treatment centre, when clinically indicated, involvement of staff who have influence over the inmate, such as an Elder, Chaplain or Indigenous Liaison Officer.

Inmates in SIUs have access to programs, leisure activities, daily visits from a health-care professional, and focused correctional interventions that address their specific needs and risks, with the goal of facilitating their reintegration into a mainstream inmate population as soon as possible. For all inmates placed in an SIU, their case must be referred to CSC health care services for the purpose of conducting a mental health assessment within 24 hours and daily visits by a registered health care professional is mandated by the CCRA.

The CCRA requires that inmates in an SIU are provided with an opportunity for four hours a day outside their cell, including two hours a day of meaningful human contact. The CCRA also requires reviews by IEDMs when the inmate in an SIU has not spent a minimum of four hours a day outside the their cell or has not interacted, for a minimum of two hours a day for a period of five consecutive days or for a total of 15 days out of a 30-day period. IEDMs also have the power to direct that an inmate be removed from an SIU, should they conclude that CSC has not taken all reasonable steps to provide inmates with these opportunities.

CSC continues to make improvements to the implementation and management of SIUs, based on internal analysis, best practices and external reviews and recommendations which includes consideration of the different needs and experiences of diverse offender population groups within institutions, including in relation to the use of SIUs.

THEME 4 - REHABILITATION PROGRAMS AND THE ROAD TO REINTEGRATION: CORRECTIONAL, EDUCATION AND EMPLOYMENT PROGRAMS

Recommendations 5, 11, 40-44, 46-48, 50, 57-64, and 66-69 speak to rehabilitation and reintegration programs. Witnesses who appeared before the Committee agreed on the importance of correctional programming to facilitate gradual and structured release from the federal correctional system. A number of federally-sentenced persons with whom the committee met experienced barriers accessing correctional programming, higher education, and vocational training opportunities. Underscored in the Report is the importance of correctional programming and the integral role it can play in reducing recidivism. This perspective aligns with the high priority the Government places on rehabilitation and reintegration, and its commitments to helping federally-sentenced persons' access to supports that set them up for success both in institutions and in the community. To this effect, the Government notes all recommendations, and initiatives already underway to support federally-sentenced persons and their access to programming, resources, and services in support of their rehabilitation and reintegration are highlighted.

Recommendation 5 calls for equal access to effective correctional programming to ensure successful reintegration into society. CSC offers a range of correctional programs at all institutions that are guided by research on effective correctional interventions, are developed in collaboration with international and external stakeholders, and are internally evaluated to ensure continued relevancy and effectiveness. CSC's range of interventions include education, vocational training, employment, social programs, as well as spiritual and culturally relevant activities that further contribute to successful reintegration alongside correctional programs. Correctional programming and interventions are available at all operational units (institutions and community) and at all security levels.

CSC's correctional programs are designed to address offender needs and target risk factors in order to reduce reoffending and promote safe reintegration in the community. The referral of offenders to correctional programs follow evidence-based practices to effectively address risks and needs. To help ensure regions and institutions are appropriately resourced to meet offenders' correctional programming needs, CSC is undertaking a review of resource indicators for correctional programs and will complete a GBA Plus analysis to assist in identifying efficiencies as well as resource and staffing needs so correctional program availability and delivery reflects the needs of the offender population. While a completion date of this review has not yet been established, GBA Plus analysis remains a priority and this work remains underway.

Recommendation 40 calls on CSC to provide federally-sentenced persons with internet access for secondary and post-secondary programming, as well as the guidance, resources and educational courses and programs they need to fulfil their career objectives. To this end, CSC continues to work towards modernizing its education programs and exploring various digital and technological options to do so. In 2020, CSC launched the Digital Education Project (DEP) pilot in the Ontario region, which provides an opportunity for CSC to innovate around computer-assisted learning and offers opportunities for offenders to gain foundational computer skills needed for increasing literacy levels. Through the pilot, offenders can complete courses towards their high school diploma, courses that focus on Indigenous languages and culture, as well as obtain vocational training and post-secondary credentials. Since its launch, the DEP pilot has expanded to additional institutions in the Ontario region and has been implemented at one institution in the Atlantic region. As of April 1, 2023, 1,144 participants have enrolled into pilots in the Atlantic and Ontario regions, with over 3,150 course completions achieved.

To further assist offenders in fulfilling their education and career objectives, CSC has expanded the use of Prior Learning Assessment and Recognition (PLAR) credits, which are educational credits that recognize learning acquired outside of the formal educational setting. Earning employment related PLAR credits allows offenders to improve their access to a high school diploma and gain employment skills, both of which contribute to increasing their chances of employment upon release. Further, CSC continues to explore options to increase access to post-secondary education and opportunities to expand partnerships with local universities and colleges.

CSC also continues to identify and implement employment assignments, temporary absences, including volunteer opportunities, and work release to address the needs of offenders in federal institutions as part of correctional interventions. CORCAN, as part of CSC, provides employment program opportunities in all federal institutions, with CORCAN facilitated on-the-job training in 36 institutions and vocational certification training provided in all 43. Other areas of CSC provide employment assignments resulting in on-the-job training with complimentary vocational training and apprenticeships incorporated, where appropriate. CORCAN continues to explore and build partnerships with various stakeholders, including other government, non-governmental organizations, and educational facilities, to incorporate a variety of technical and transferable skills along with community initiatives and research as the program develops.

Rehabilitation and Reintegration of Marginalized Groups

Specific efforts are being made in the context of the rehabilitation and reintegration of marginalized groups, including Indigenous Peoples, Black persons, and women. CSC collaborates with a wide range of internal and external stakeholders to ensure that there are appropriate services and supports for marginalized and vulnerable groups.

CSC is currently implementing several initiatives that will strengthen reintegration support for Indigenous People as they transition from the institution to a life in the community, including project funding for Indigenous organizations delivering trauma, substance abuse, and life skills interventions for First Nations, Métis and Inuit offenders at the Indigenous Intervention Centres and Healing Lodges. Budget 2017 provided salary dollars for the hiring of Indigenous Community Liaison Officers and Indigenous Community Development Officers, who provide reintegration services to Indigenous offenders. In June 2021, CSC's Indigenous Offender Reintegration Contribution Program was approved by the Treasury Board. This Contribution Program is an opportunity for CSC to distribute funding to the Indigenous governing bodies and organizations developing and/or delivering services to improve correctional results for Indigenous offenders, addressing the overrepresentation in the system, creating safer communities, and strengthening community partnerships.

In line with Recommendation 64, which calls on CSC to increase the use of Section 84 releases by raising awareness of this section among federally-sentenced Indigenous Peoples, Indigenous communities, and parole officers, CSC has identified Section 84 releases as an area of strategic priority for the organization and is aiming to increase its use in order to further improve reintegration results for Indigenous offenders. CSC has convened an internal interdisciplinary working group to explore opportunities to make Section 84 more accessible to offenders and enhance opportunities for engagement with Indigenous communities. CSC's Research Branch has also initiated a study to explore how Section 84 releases offer culturally responsive approaches and interventions that support Indigenous offenders, the results of which will inform CSC's future enhancement of the use of Section 84.

CSC has also developed release planning policies and procedures that ensure an offender's health is considered in advance of their release. In 2019, CSC signed a Memorandum of Understanding with ISC to improve the delivery of, and access to, health services for First Nations and Inuit federal offenders in advance of and following their release. This will be part of a larger framework focusing on Indigenous health strategy supporting Indigenous people in custody through to community reintegration, as part of a holistic approach to discharge planning, including additional services and supports for social determinants of health. Partnership objectives include assisting Status First Nations federal offenders in obtaining or renewing their Secure Certificate of Indian Status prior to release.

Recommendation 61 calls on CSC and the PBC to develop and implement a strategy to reduce barriers to early release for federally-sentenced Black persons. Significant progress on action items related to decision-making for Black people has taken place, including policy changes to require Board members to consider systemic and background factors in decision-making for Black people, increased in-reach, outreach and engagement with racialized populations, and enhanced training for Board members. The PBC is also working to enhance awareness and responsiveness of culturally responsive hearings, including the expansion of these hearing for Black individuals.

The PBC is further applying the principles of recommendation 53, which urges the modernization of programming for women to meet the diverse and complex needs of this population in the context of reintegration. In July 2022, the PBC implemented a framework on the *Application of Guiding Principles for Women in the Conditional Release Process*. The framework outlines how the PBC has adopted five overarching guiding principles that serve as a foundation for working with women during the conditional release process. The guiding principles include: gender responsive, culturally aware, trauma-informed, holistic, and partnership-based.

Finally, CSC's Women Offender Sector provides resources in support of community corrections through the Reintegration Support Structure, which includes Specialized Funding and Complex Cases funding. Specialized Funding is available at the beginning of every fiscal year to both the institutions and the community to support women offenders. Specialized Funding is initiative-specific and will support Engagement, Indigenous Offenders, Education and Employment, as well as Partnerships. Complex Cases funding differs from Specialized Funding as it is offender-specific. It provides community corrections with funding which is available to support women offenders while on any type of release to the community. Overall, the funding is utilized to increase the likelihood of successful reintegration for women offenders.

Community Corrections

Recommendation 66 aims to address the growing population of federally-sentenced persons under community supervision by calling for the reallocation of resources to community corrections. Resources for federal community corrections have consistently increased; as of 2022-2023, there has been an \$83.8 million or 34% increase in community supervision spending since 2014-2015. CSC has continually been increasing its capacity to accommodate offenders in the community in contracted Community-based Residential Facilities. This increased capacity not only offers additional beds for all offenders, but many partners have also re-profiled existing beds to specialized beds to better meet offender needs. New partnerships have also been established to meet the accommodation needs of vulnerable populations such as the aging, women, and Indigenous offenders, and those with complex health and mental health needs.

Another important link between CSC and the community are CACs. CAC's are comprised of voluntary community members from diverse backgrounds, and provide CSC with a community perspective on operational and policy decisions. They help inform communities about the correctional process and build public understanding and support for CSC's role in community safety. They are an important bridge between institutions and civil society organizations in the community through their liaison function.

As it relates to programs, integrated, holistic and gender-based multi-target correctional program models that extend from the intake stage of incarceration to the community are now the standard programming for federal offenders. Research-based correctional programs in the community are an essential element in reducing re-offending, while at the same time extending the continuum of supervision and care from the institution to the community.

CONCLUSION

The Government thanks the Committee for its interest in this subject and the important recommendations provided. We are committed to continuing to promote a robust human rights culture within the federal correctional system, and I look forward to ensuring our federal correctional system remains progressive, accountable, and successful.



Ottawa, Canada K1A 0P8

L'honorable Salma Ataullahjan
Présidente
Comité sénatorial permanent des droits de la personne
Sénat
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Sénatrice Ataullahjan,

En tant que ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des Affaires intergouvernementales, je suis heureux de répondre, au nom du gouvernement du Canada (le gouvernement), au quatrième rapport du Comité sénatorial permanent des droits de la personne (ci-après le Comité), déposé au cours de la 2^e session de la 43^e législature, intitulé *Droits de la personne des personnes purgeant une peine de ressort fédéral* (ci-après le Rapport). Une motion pour une réponse gouvernementale a été adoptée par le Sénat le 9 mai, 2023, pendant la première session de la 44^e législature.

Je profite de l'occasion pour remercier le Comité pour les efforts inlassables déployés dans l'exécution de cette étude approfondie du système correctionnel fédéral qui met l'accent sur les droits à l'égalité et l'amélioration des services et du soutien offerts aux personnes purgeant une peine de ressort fédéral. En particulier, le Comité a tenu compte des différents besoins et expériences de certains groupes dont les Autochtones, les personnes noires et autres personnes racialisées, les femmes, et des personnes qui vivent avec des problèmes de santé mentale. Je tiens également à remercier tous les témoins qui se sont présentés devant le Comité pour faire part de leurs points de vue et partager leurs expériences personnelles.

Votre rapport fait état de témoignages de plusieurs témoins experts et du besoin d'évaluer et d'examiner comment les personnes d'identité intersectionnelle vivent et s'y retrouvent dans tous les méandres du système correctionnel fédéral. Comprendre et corriger les inégalités historiques et la discrimination que subissent les groupes marginalisés demeure une priorité, ainsi nous pourrions prévenir et réduire la criminalité en nous attaquant aux facteurs de risque qui y mènent.

Les méthodes de prévention visant à réduire la surreprésentation des Autochtones, des personnes noires, des femmes et des personnes ayant des handicaps intellectuels et des problèmes de santé mentale devraient être mises en place dans nos communautés. À cet égard, la réponse du gouvernement mentionne quelques faits saillants du travail en cours et des efforts déployés pour éliminer les causes profondes de la criminalité et de la violence et empêcher les jeunes et les plus vulnérables d'entrer et de retourner dans le système de justice pénale. Le gouvernement est fier des investissements importants, des programmes et des partenariats établis pour appuyer la prévention du crime et la réinsertion sociale.

Je tiens à assurer au Comité que ce gouvernement et ses institutions sont déterminés à faire en sorte que les établissements correctionnels fédéraux offrent un environnement sécuritaire et humain, exempt de violence et de harcèlement sexuel, apte à favoriser la réinsertion sociale et la sécurité publique. De plus, le Cadre fédéral visant à réduire la récidive encourage la réinsertion sociale en facilitant l'élaboration de programmes fondés sur des données probantes et dont le but est de réduire la récidive tout en tenant compte des besoins particuliers des groupes les plus vulnérables. Un des moyens qui va nous permettre d'accomplir cet objectif est de travailler en étroite collaboration avec les communautés autochtones et nos partenaires provinciaux et territoriaux par le biais de programmes et d'initiatives interjuridictionnels, ainsi que de forums FPT tels que le groupe de travail FPT sur la justice applicable aux Autochtones, le forum des ministres FPT responsables des droits de la personne, et la table FPT des ministres responsables de la justice et de la sécurité publique.

Dans sa réponse, le gouvernement aborde les recommandations par thème tout en restant centré sur les principaux sujets de préoccupation. Je reconnais qu'il reste beaucoup de travail à faire dans tous ces domaines, mais je suis ravi des progrès considérables réalisés au cours des dernières années dans l'exécution de notre mandat et nous continuerons de travailler pour donner suite à toutes les recommandations. Une fois de plus, et au nom du gouvernement, je remercie les membres du Comité du temps précieux consacré à la réalisation de cette étude importante.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. LeBlanc', written in a cursive style.

L'honorable Dominic LeBlanc P.C., c.r., député
Ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des
Affaires intergouvernementales

Introduction

Le gouvernement du Canada souhaite remercier le Comité sénatorial permanent des droits de la personne pour son quatrième rapport, déposée au cours de la 2^e session de la 43^e législature, intitulé « Droits de la personne des personnes purgeant une peine de ressort fédéral » qui a été déposé et approuvé le 22 juin 2021.

Le gouvernement reconnaît les efforts déployés par le Comité pour réaliser cette vaste étude. Les membres du Comité ont visité des établissements correctionnels à travers le pays, tenu 30 audiences publiques et recueilli 155 témoignages. Plus particulièrement, le gouvernement remercie sincèrement chacun des témoins qui ont pris de temps de partager leurs expériences et leurs points de vue.

S'attaquer au problème de la surreprésentation des populations vulnérables dans le système de justice pénale exige une connaissance approfondie des inégalités sociales historiques. Le présent gouvernement est déterminé à éliminer les obstacles systémiques auxquels sont confrontés les délinquants dans son système de justice pénale et donc accueille favorablement l'analyse, les opinions et les recommandations constructives du Comité. De plus, assurer qu'une approche en matière correctionnelle fondée sur les droits de la personne fasse partie intégrante de nos institutions demeure une priorité pour ce gouvernement. S'attaquer aux causes profondes qui mènent à l'incarcération excessive des groupes vulnérables;

Le gouvernement du Canada est d'accord avec les conclusions générales du Rapport, qui visent à assurer la protection des droits de la personne dans le système correctionnel fédéral, notamment les droits à l'égalité, la non-discrimination et l'amélioration du soutien et des services offerts aux personnes incarcérées, plus précisément aux groupes vulnérables et marginalisés. La RG comprend des exemples d'initiatives déjà en cours qui correspondent aux thèmes suivants :

1. Lutte contre les causes profondes de la surreprésentation des groupes vulnérables dans la population carcérale
2. Réponse aux besoins des délinquants vulnérables et marginalisés
3. Prise en charge et incarcération
4. Programmes de réhabilitation et de réinsertion sociale, et le chemin vers la réinsertion sociale

Ce ne sont pas toutes les recommandations qui s'accompagnent d'une mesure à prendre immédiatement ou qui peuvent être nécessairement réalisées en ce moment dans le contexte législatif ou opérationnel actuel. Le gouvernement a néanmoins pris note de toutes les recommandations, et demeure déterminé à protéger les droits de la personne des personnes purgeant une peine de ressort fédéral. Bien que toutes les recommandations soient prises en compte à cet égard, la RG présente divers exemples d'initiatives clés déjà qui visent à faire avancer les droits des personnes purgeant une peine de ressort fédéral d'une façon qui cadre avec plusieurs recommandations sont formulées dans la réponse aux fins de concision. Toutes les recommandations du Rapport seront prises en compte dans le contexte des futurs programmes, politiques et initiatives législatives.

THÈME 1 - S'ATTAQUER AUX CAUSES PROFONDES QUI MÈNENT À L'INCARCÉRATION EXCESSIVE DES GROUPES VULNÉRABLES

Les recommandations 1 à 4 et 10 relèvent de ce thème. Le gouvernement a pris note de toutes les recommandations ayant trait à la surreprésentation des personnes vulnérables dans la population carcérale. En effet, le gouvernement s'est engagé à lutter contre le racisme systémique et la surreprésentation des groupes marginalisés dans le système correctionnel fédéral. Les recommandations formulées dans le Rapport portent sur la nécessité d'élaborer des stratégies pour s'attaquer aux causes profondes de l'incarcération des groupes marginalisés, y compris les Autochtones, les Noirs et les femmes. Le gouvernement a mis en place diverses initiatives visant à atteindre cet objectif, dont quelques exemples sont donnés ci-dessous.

Les recommandations 1 à 4 formulées dans le rapport visent à éliminer les facteurs qui mènent à l'incarcération excessive des groupes marginalisés, notamment les Autochtones, les personnes noires et les femmes. Depuis 2016, le gouvernement a fait des investissements importants pour créer des programmes ciblant les populations marginalisées et introduit de nouvelles politiques, initiatives et lois pour s'attaquer aux situations problématiques qui mènent à l'incarcération.

Pour ce qui est des efforts globaux, dans le cadre de sa Stratégie nationale pour la prévention du crime, Sécurité publique Canada finance des projets qui contribuent à la prévention et à la réduction de la criminalité au Canada tout en améliorant la connaissance de ce qui fonctionne en matière de prévention du crime. Le Fonds d'action en prévention du crime (FAPC) est un des quatre programmes du CNPC qui offre un financement sous forme de subvention et de contribution en vue d'appuyer des initiatives fondées sur des données probantes visant la prévention du crime dans les collectivités et qui agissent sur les facteurs de risque et de protection connus. Le FAPC lance des appels de proposition tous les deux ou trois ans et a établi des priorités de financement basées sur des considérations politiques et stratégiques et les tendances émergentes en matière de criminalité.

Outre ces efforts, l'ancien projet de loi C-75, *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois apportant des modifications corrélatives à certaines lois*, a reçu la sanction royale en 2019. Ce projet de loi apportait des changements au système de mise en liberté sous caution et offrait un nouvel outil pour traiter des accusations relatives à l'administration de la justice. Ces changements visaient, entre autres, à réduire la surreprésentation des populations vulnérables dans le système de justice pénale, notamment des personnes ayant un problème de dépendance et de santé mentale, et à renforcer le droit criminel en matière de violence entre partenaires intimes et de violence faite aux femmes et aux filles autochtones. En outre, l'ancien projet de loi C-5, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, qui a reçu la sanction royale le 17 novembre 2022, a abrogé les peines minimales obligatoires pour toutes les infractions à la Loi réglementant certaines infractions au code criminel qui ont le plus contribué à la surreprésentation des Autochtones, de Noirs, et des membres de communautés marginalisées en détention.

De plus, le Cadre fédéral visant à réduire la récidive (ci-après le Cadre) a été déposé au Parlement en 2022. Le Cadre a pour objectif de renforcer la sécurité publique par la réduction de la récidive, la prévention de la victimisation et la prise de mesures à l'égard de la surreprésentation des Autochtones, des Canadiens noirs et des membres d'autres groupes marginalisés au sein du système de justice pénale du Canada en vue de créer, en définitive, des collectivités plus sûres. À la suite du dépôt du Cadre au Parlement, les fonctionnaires se sont engagés à procéder à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre du Cadre. Lors de l'élaboration du plan de mise en œuvre, des consultations ont été organisées auprès d'un large éventail d'intervenants et d'experts qui comprennent bien les obstacles à une réinsertion sociale réussie et les conséquences de la récidive pour les communautés, les familles et les personnes. La publication du plan de mise en œuvre du Cadre est prévue avant la fin de l'année 2023.

En ce qui concerne les efforts ciblant des populations particulières, dans les recommandations 1 et 2, il est demandé au gouvernement de prendre des mesures pour prévenir la surincarcération des personnes autochtones. Services aux Autochtones Canada (ISC) travaille dans ce but en contribuant environ 650 millions de dollars par an pour appuyer les services et les programmes de mieux être mental dirigés par les Autochtones. Ces fonds appuient la prestation de services de traitement et de prévention de la toxicomanie adaptés à la culture des communautés autochtones; la prestation de services essentiels de santé mentale, les services de soutien culturel et émotionnel; la prévention du suicide, la promotion de la vie et la réponse aux situations de crises, y compris par le biais de lignes d'appels pour services d'intervention en cas de crise. Dans l'ensemble, ces fonds permettent au gouvernement d'assumer ses obligations quant au soutien et à la prestation de services de qualité pour les Autochtones, ce qui aidera à aborder les facteurs de risque et à réduire les risques que les personnes autochtones fassent leur entrée dans le système de justice pénale.

Également sous la direction de SAC, il a été annoncé dans le budget de 2021 un financement de 597,6 M\$ sur trois ans pour le renouvellement d'un programme de soutien en santé mentale tenant compte des traumatismes et investir dans les stratégies de mieux-être mental fondées sur les distinctions avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Le budget de 2022 prévoit un montant supplémentaire de 227,6 M\$ sur deux ans à partir de 2022-2023, pour le maintien des services dirigés par les Autochtones qui tiennent compte des traumatismes et sont adaptés à la culture afin d'améliorer le mieux-être mental et appuyer les efforts déployés à la suite du budget de 2021 qui visent à élaborer conjointement des stratégies de santé mentale et de mieux-être fondées sur les distinctions.

SP a également lancé une série d'initiatives pour remédier aux causes profondes du nombre excessif d'Autochtones incarcérés. Dans le budget de 2017, SP s'est vu attribuer 10 M\$ sur cinq ans pour la mise en œuvre de l'Initiative sur les services correctionnels communautaires destinés aux Autochtones (ISCCA). Cette initiative offre, au moyen d'ententes de contribution, un soutien aux communautés pour leur donner les moyens de répondre aux besoins en matière de services correctionnels et d'aborder les problèmes de sécurité communautaire de manière globale et fondée sur la culture. Elle a également pour but de trouver des solutions de rechange à l'incarcération et/ou des projets favorisant la réinsertion sociale des délinquants autochtone. L'initiative sur les services correctionnels communautaires destinés aux Autochtones (ISCCA) a depuis été renouvelée et élargie grâce à un financement supplémentaire de 68.7 M\$ sur six exercices, à partir de 2022-2023, et 15,2M\$ en cours.

SP dirige également l'Initiative en matière de planification de la sécurité des collectivités autochtones (IPSCA) qui appuie les efforts du gouvernement du Canada pour contrer la surreprésentation des délinquants autochtones dans le système de justice pénale. Cette initiative appuie les collectivités autochtones dans l'élaboration d'un plan de sécurité communautaire qui tient compte de leurs priorités particulières en matière de sécurité et par et dans la conception de solutions dirigées par la communauté qui aborde le problème d'une manière holistique, adaptées à la culture et visant le long terme. Le budget de 2021 prévoyait 64,6 M\$ sur cinq ans à partir de 2021-2022, et 18,1 millions pour les années subséquentes, pour améliorer les stratégies de prévention du crime dirigées par les Autochtones et les services de sécurité communautaire, ce qui incluait des fonds pour une prestation élargie de l'IPSCA avec un appui accru pour la mise en œuvre de projet.

Le groupe de travail fédéral-provincial-territorial de SP travaille également à l'élaboration d'une stratégie pancanadienne (SPC) pour régler le problème de la surreprésentation des peuples autochtones dans le système de justice pénale, dont la sortie est prévue pour 2024. Cette stratégie tient compte des divers effets du colonialisme qui contribuent aux causes profondes de la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale. Le nombre croissant d'initiatives de déjudiciarisation, le soutien et les services dirigés par les Autochtones, la prévention par des mesures prises dans une optique de sécurité communautaire et de bien-être sont parmi les moyens qu'utilise la stratégie pour contrecarrer l'effet des facteurs sociohistoriques qui ont conduit les peuples autochtones à avoir de plus en plus de démêlés avec le système de justice pénale. Les prochaines étapes pour le SPC consisteraient à poursuivre les efforts pour s'engager auprès des communautés et les organisations autochtones, ce qui permettra de compléter le SPC. SP travaille également avec le ministère de la Justice, les partenaires autochtones, provinciaux et territoriaux, à l'élaboration d'une stratégie de justice applicable aux Autochtones qui vise à lutter contre la discrimination systémique et à la surreprésentation des peuples autochtones au sein du système de justice.

Dans la recommandation 3, il est demandé que le gouvernement du Canada s'attaque aux causes profondes de la surreprésentation des personnes noires dans le système correctionnel fédéral. Dans le cadre de sa mission de bâtir un Canada plus fort et plus inclusif, le gouvernement du Canada s'est engagé à soutenir et à améliorer le bien-être des Canadiens noirs et d'autres groupes de la population.

Les taux de pauvreté et d'incarcération sont très liés et les efforts du gouvernement pour lutter contre la pauvreté et l'inégalité pourrait aider à réduire la prévalence des interactions entre les personnes vivant dans des conditions de faible revenu et le système de justice pénale. La première stratégie canadienne de réduction de la pauvreté, *Une chance pour tous*, reconnaît que bien des Canadiens ont de la difficulté à avancer dans la vie en raison d'obstacles persistants comme la pauvreté, le racisme et la discrimination, y compris la discrimination qui les empêchent d'obtenir des emplois stables et bien rémunérés, même s'ils sont qualifiés. En effet, le gouvernement du Canada reconnaît que les Canadiens noirs et racialisés sont plus représentés dans les emplois peu rémunérés ce qui les rend plus à risque de vivre dans la pauvreté. Il est aussi conscient du fait qu'assurer la pleine participation de tous les Canadiens sur le marché du travail améliore le niveau de vie et la qualité de vie de tous.

Aussi, l'Initiative Appuyer les communautés noires au Canada (IACNC) au sein d'EDSC a pour mandat de renforcer les capacités au sein des communautés noires du Canada. Le gouvernement du Canada investit un total de 125 M\$ sur cinq ans, à partir de 2019-2020 pour soutenir les efforts de l'IACNC visant à appuyer les organismes à but non lucratif dirigés par des Noirs dans la création d'un capital et d'infrastructures de base qui leur permettront d'obtenir de meilleurs bénéfices, d'atteindre et de maintenir de meilleurs résultats au niveau de la communauté. Certains de ces organismes ont une mission à laquelle ils accordent une importance prioritaire qui est le soutien, l'éducation et la défense des intérêts pour mettre fin au racisme systémique et à la discrimination dans le système correctionnel fédéral.

Dans la recommandation 4, il est demandé que le gouvernement élabore des stratégies ciblées pour éliminer les causes profondes de l'incarcération des femmes et plus particulièrement des femmes autochtones et celles qui souffrent de problèmes de santé mentale invalidants. Dans les ouvrages sur le cheminement menant à la criminalité, le lien est souvent établi entre la criminalisation des femmes et la victimisation qu'elles ont subie. De plus, le continuum victimisation-criminalisation permet de placer le comportement criminel des femmes dans le contexte de leurs expériences personnelles de violence et de victimisation. *Il est temps : la Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe* et annoncée en 2017, est la stratégie gouvernement du Canada en matière de violence fondée sur la sexe (VFS), et son objectif est de combler les lacunes et fournir un soutien aux diverses populations susceptibles d'être victimes de VFS ou qui sont mal desservies lorsqu'elles en sont victimes. Le gouvernement a investi plus de 800 M\$ dans la stratégie depuis sa création en 2017-18.

De plus, la recherche et des études ont montré que les femmes et les filles autochtones font l'objet d'une discrimination intersectorielle fondée sur le sexe et leur culture et par conséquent sont plus gravement touchées par le racisme et la discrimination dans les secteurs des services sociaux et de la santé. La recherche a aussi démontré que le manque d'accès aux services communautaires, tels que la santé et les services sociaux est un conducteur potentiel vers l'incarcération. Le budget de 2021 attribuait au ministère des Femmes et de l'Égalité des genres 126,7 M\$ sur 3 ans pour favoriser les systèmes de santé exempts de discrimination et de racisme et où les personnes autochtones se sentent en sécurité. Cet investissement fournit des fonds destinés expressément à s'attaquer à l'impact disproportionné du racisme dont sont victimes les femmes et les filles autochtones, les personnes 2ELGBTQQIA+ et les personnes handicapées dans leurs interactions avec les systèmes de santé.

THÈME 2 – RÉPONDRE AUX BESOINS DES DÉLINQUANTS VULNÉRABLES ET MARGINALISÉS

Les recommandations 6, 7, 11, 12, 16, 18, 19, 36, 37, 45, 46, 49, 51 à 55, 65, et 70 relèvent du deuxième thème. Ces recommandations correspondent à l'attention particulière accordée par le rapport aux personnes purgeant une peine de ressort fédéral qui font partie de groupes vulnérables et marginalisés, et qui sont aux prises avec des défis supplémentaires dans les établissements découlant de la discrimination et d'inégalités structurelles. Bon nombre de recommandations demandent un soutien et des services accrus pour les délinquants autochtones, métis et inuits; les délinquants noirs et ethnoculturels; ainsi que pour les délinquantes afin de veiller au respect de leurs droits de la personne essentiels pendant leur incarcération. Toutes ces recommandations sont notées et vont de pair avec la grande priorité qu'accorde le gouvernement à aider les personnes purgeant une peine de ressort fédéral à obtenir un soutien qui répond à leurs besoins uniques. Un échantillon des principales initiatives déjà en cours à cet égard est présenté ci-dessous et il correspond aux recommandations formulées par le Comité.

Délinquants autochtones

De nombreuses recommandations mettaient l'accent sur le fait d'offrir aux délinquants autochtones des possibilités de réhabilitation et de réinsertion sociale efficaces et adaptées à la culture, qui ont été mise au point en collaboration avec les collectivités autochtones, les Aînés, des organisations de la société civile, des partenaires et des intervenants. Pour appuyer cet objectif, SCC a nommé le premier commissaire adjoint responsable des services correctionnels pour les Autochtones. Ce dernier joue un rôle prépondérant au sein des SCC lorsqu'il s'agit d'aider à régler des problèmes dans le système correctionnel, notamment en ce qui concerne la surreprésentation disproportionnelle des Autochtones. Le titulaire de ce nouveau poste travaillera également à établir et à resserrer les relations avec les personnes, les groupes et les communautés autochtones, en plus d'assurer la prestation de services, d'intervention et de soutien adaptés à la culture et l'accès à ses services pour les délinquants autochtones purgeant une peine de ressort fédéral.

En 2019, SCC a adopté le Plan national relatif aux autochtones, un cadre de travail national visant à transformer le processus de gestion des cas et les services correctionnels destinés aux autochtones. Cela a permis de soutenir la création de centres d'intervention pour les autochtones (CIA) dans tout le pays, couvrant toutes les institutions pour femmes et sept des institutions pour hommes. Le modèle des CIA a été conçu pour accélérer l'accès aux programmes grâce à l'introduction de programmes hybrides, d'intensité modérée, permettant aux délinquants de commencer les programmes à l'admission, et offrir des interventions et un soutien plus intensifs. Ce début précoce des programmes permet aux délinquants autochtones qui y participent d'avoir accès plus rapidement à des occasions supplémentaires, telles que les placements à l'extérieur, la mise en liberté sous condition, le transfert dans des pavillons de ressourcement et une planification complète de la mise en liberté en vertu de l'article 84, qui permet aux communautés autochtones de participer dans la planification pour la mise en liberté et la réintégration de leurs membres avant et après leur remise en liberté.

Dans la recommandation 7, il est demandé que le SCC veille à ce que les agents de libération conditionnelle procèdent à une évaluation complète, plus particulièrement dans le cas des personnes autochtones purgeant une peine de ressort fédéral, en tenant compte des contextes sociohistoriques, du sexe, du genre, de la race et de l'ethnicité. Lorsqu'ils travaillent avec des délinquants autochtones, les membres du personnel du SCC tiennent compte des antécédents sociaux des autochtones. Ils utilisent pour cela un outil relatif aux antécédents sociaux des Autochtones mis au point en 2018 et qui fournit des conseils sur la prise en considération des antécédents sociaux des Autochtones lors de la gestion des cas, de la formulation des recommandations et de la prise de décisions.

Une formation exhaustive est également donnée pour assurer que des évaluations complètes sont effectuées en tenant compte des antécédents socioculturels des Autochtones. Le sujet des Traumatismes intergénérationnels autochtones et leurs incidences sur la réadaptation des délinquants autochtones fait partie du programme de perfectionnement continu des agents de libération conditionnelle. Cette formation a pour but d'accroître les connaissances et la compréhension des agents de libération conditionnelle des traumatismes vécus par les délinquants autochtones, et comment ces traumatismes influent sur leurs comportements et leur capacité de réinsertion sociale. Le SCC a introduit une nouvelle formation sur les services correctionnels pour Autochtones à ses normes nationales de formation. Enfin, SCC a aussi terminé la première étape de l'intégration d'un cours obligatoire sur les services correctionnels pour Autochtones à la formation donnée à tous les nouveaux agents correctionnels lors de leur recrutement. Ce cours a pour but d'éduquer tous les nouveaux agents correctionnels sur l'histoire des peuples autochtones. Cette formation est donnée en collaboration avec les membres de la communauté autochtone, les Aînés et les gardiens du savoir.

Dans la recommandation 12, il est demandé que le SCC élimine tous les obstacles à l'exercice et à la pratique des croyances religieuses et spirituelles dans les pénitenciers fédéraux. Afin de répondre aux besoins des délinquants de pratiquer les rites spirituels autochtones, c'est à tous les dirigeants des établissements qu'il incombe de promouvoir et de faciliter les cérémonies courantes, y compris la purification par la fumée au moyen de remèdes traditionnels.

Pendant les visites des établissements, le Comité a appris à connaître le programme des Sentiers autochtones, une initiative de guérison intensive dirigée par un Aîné et qui renforce un mode de vie autochtone traditionnel grâce à du counseling individuel intensif et un meilleur accès aux cérémonies. La recommandation 49 demande au SCC d'augmenter le nombre de places dans le programme afin que tous les Autochtones admissibles qui purgent une peine de ressort fédéral puissent y participer. Le SCC a révisé les critères d'admission aux Sentiers autochtones afin d'élargir l'accès. Plus loin, dans le cadre de son engagement constant visant à assurer que les interventions du SCC appuient la réinsertion des délinquants autochtones et offrent des options adaptées à la culture en plus des programmes et des services traditionnels, SCC examine l'initiative des Sentiers autochtones afin de déterminer s'il y a suffisamment d'Aînés pour assurer un niveau d'accès adéquat pour tous les délinquants autochtones.

Plusieurs recommandations demandaient que le SCC augmente le nombre d'ententes conclues en vertu de l'article 81 de la LSCMLC, qui fournit aux communautés autochtones l'opportunité de livrer des services correctionnels aux délinquants voulant incorporer des valeurs autochtones, des traditions, et des croyances, dans leur cheminement de guérison. Le SCC a renforcé les ententes de financement conclues en vertu de l'article 81 afin de mieux appuyer les opérations et répondre aux besoins des corps dirigeants autochtones et des organismes qui gèrent les pavillons de ressourcement. Cette nouvelle formule de financement s'applique à toutes les ententes existantes et nouvelles conclues en vertu de l'article 81. Elle permet d'accéder à des fonds et autres soutiens administratifs qui permettront d'assurer le fonctionnement efficace de tous les pavillons de ressourcement et de répondre adéquatement aux besoins des délinquants autochtones qui leur sont confiés, cela peut inclure les services de réunification des familles comme le programme mère-enfant. Enfin, SCC continue de travailler avec les corps dirigeants autochtones et des organismes autochtones qui manifestent un intérêt pour l'établissement d'un pavillon de ressourcement en vertu de l'article 81. Plusieurs nouvelles ententes ont été récemment conclues, notamment en 2019 avec le Centre de ressourcement pour femmes autochtones Eagle Women's Lodge, en 2020 avec le Grand conseil de Prince Albert, puis en 2021 avec le Centre de guérison Stan Daniels et la maison de ressourcement Buffalo Sage 2021.

Délinquants noirs et appartenant à des communautés ethnoculturelles

SCC s'engage à offrir des services appropriés aux délinquants noirs et appartenant à des communautés ethnoculturelles. SCC travaille en étroite collaboration avec divers comités consultatifs ethnoculturels qui font des recommandations et donnent des conseils sur la prestation de services et d'interventions adaptés à la culture dans les établissements et dans la communauté.

Dans la recommandation 46, il est demandé que le SCC collabore avec des experts externes et des organismes de la société civile qui prennent part à la réhabilitation et à la réinsertion sociale des personnes noires et autres personnes racialisées purgeant une peine de ressort fédéral afin de créer et de financer des programmes correctionnels et des possibilités d'intégration. En mai 2021, SCC a lancé le Cadre d'action ethnoculturel (CAE) qui renforce la capacité organisationnelle de répondre avec agilité et de manière inclusive aux besoins des délinquants ethnoculturels. Ce cadre fournit une orientation qui assure une approche cohésive et cohérente dans tous les sites et encourage la collaboration à tous les niveaux de l'organisation. Le SCC élaborera les documents connexes qui aideront les employés à intégrer le cadre dans l'exercice de leurs fonctions, qui visera à soutenir des partenariats de collaboration et à tirer parti le travail des organismes communautaires qui fournissent des services aux délinquants ethnoculturels.

SCC fournit également des ressources visant à soutenir les délinquants ethnoculturels par l'entremise d'initiatives qui mobilisent les organismes communautaires pour des activités ou des programmes auxquels participent des délinquants ethnoculturels, y compris l'identification de coordonnateurs de services ethnoculturels en établissement afin de répondre aux besoins des délinquants ethnoculturels au niveau du site. SCC a également des comités consultatifs ethnoculturels régionaux et nationaux bien établis, composés de bénévoles de la communauté et de membres d'organisations ethnoculturelles appuient formulant des recommandations et des conseils sur la prestation de services et d'interventions adaptés à la culture, tant dans les établissements que dans la communauté. De plus, les membres de ces comités font le lien entre SCC et les organisations de la société civile qui représentent les intérêts des groupes de personnes vulnérables et marginalisées.

SCC a également lancé l'outil de gestion de cas axé sur les antécédents sociaux des délinquants noirs qui fait actuellement l'objet d'un projet pilote en Ontario, dans des unités opérationnelles communautaires et dans l'unité d'évaluation de Joyceville. Cet outil fournit une orientation aux agents de libération conditionnelle quant à la façon de prendre en considération les besoins et les intérêts culturels des délinquants noirs dans le processus de planification correctionnelle. SCC continuera d'évaluer et d'étendre l'utilisation de cet outil.

Enfin, la recommandation 65 demande que le SCC élargisse l'application des libérations en vertu de l'article 84 aux autres groupes vulnérables ou marginalisés, notamment les personnes noires purgeant une peine de ressort fédérale. L'article de 84 de la LSCMLC ne traite actuellement que des délinquants autochtones, le rapport du Groupe de travail de la Commission des libérations conditionnelles du Canada sur la discrimination et le racisme systémique, intitulé *Vers la diversité, l'équité et l'inclusion*, recommandait l'intégration d'éléments d'adaptation culturelle dans le but de mieux faire connaître et d'améliorer la réaction aux processus d'audience adaptés à la culture des personnes noires, notamment en étendant ces audiences pour personnes noires avec l'appui de conseillers culturels provenant de communautés noires.

Femmes délinquantes et considérations intersectionnelles

Dans la recommandation 53, il est demandé au SCC de moderniser les programmes offerts aux femmes de manière à ce qu'ils répondent aux besoins divers et complexes de cette population. L'approche du SCC pour les services correctionnels pour femmes est fondée sur la recherche, adaptée en fonction du sexe et tient compte des traumatismes subis, conformément à la politique. CSS offre un continuum de soins, de l'admission jusqu'à l'expiration du mandat pour les délinquantes dans les établissements pour femme, grâce à des programmes correctionnels multicibles, notamment des programmes particuliers pour les délinquantes autochtones, conçus pour changer les comportements problématiques liés à la criminalité spécifique aux femmes pour répondre aux besoins intersectoriels. Tous les membres du personnel qui travaillent avec des délinquantes doivent avoir suivi une formation axée sur les femmes pour mieux comprendre les problèmes des femmes et ainsi être en mesure d'intervenir d'une manière qui tient compte des sexospécificités. Cela comprend assurer que les fouilles, lorsque nécessaire, soient effectuées de la manière la plus discrète, humaine et délicate possible. En 2019, une étude approfondie des programmes correctionnels du SCC reconnus à l'échelle nationale a mené à la révision des programmes correctionnels pour délinquantes.

Le Comité exécutif national fait la coordination nationale pour les comités consultatifs de citoyens (CCC) régionaux, et est composé de représentants visant à favoriser des relations positives avec la communauté et à améliorer l'efficacité du SCC. Ce comité s'est engagé à donner des conseils à SCC et de lui faire part de commentaires sur les initiatives et les questions de politique concernant les délinquantes au Canada. C'est à ce titre que la première réunion du Comité sur les services correctionnels pour les délinquantes a eu lieu en mars 2023. L'objectif est de réunir une grande variété de points de vue au sein du CCC pour appuyer la vision et les principes énoncés dans : *La création de choix : Le rapport du groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale.*

Reconnaissant le fait que le profil des femmes qui entrent dans le système correctionnel fédéral a évolué avec le temps, SCC entreprend une analyse exhaustive du profil de la population actuelle de délinquantes afin d'alimenter la discussion et de faciliter la planification de la capacité future et des exigences relatives aux infrastructures des établissements correctionnels pour femmes. Cette analyse comprend l'examen des tendances relatives à la détermination de la peine, des décisions concernant le placement pénitentiaire et les transferts, qui a récemment été finalisé et a conclu avec un rapport intitulé Profils régionaux de la population des délinquantes fédérales incarcérées au Canada, qui sera publié en début d'hiver 2023.

Les facteurs intersectionnels ont également été pris en compte pour répondre aux divers besoins de la population de délinquantes, y compris les groupes ayant des vulnérabilités qui se recoupent. En 2019, le SCC a procédé à un examen de son Programme correctionnel pour délinquantes autochtones afin qu'il corresponde à l'état actuel de la recherche et aux besoins de la population cernée. Ce programme vise à aider les femmes autochtones à se préparer à leur mise en liberté, ainsi qu'à acquérir et à améliorer les capacités dont elles auront besoin pour que leur réinsertion sociale soit réussie et se fasse en toute sécurité, en abordant de manière adaptée à la culture les facteurs de risque intersectionnels liés de façon empirique à la criminalité. À la suite de l'examen, le contenu du programme a été modernisé, notamment en appliquant une perspective intersectionnelle pour accroître la pertinence culturelle, en actualisant les formulations afin de tenir compte de l'identité de genre et en apportant d'autres améliorations. De plus, le SCC a récemment mené une évaluation de la participation aux programmes correctionnels communautaires et des résultats de la mise en liberté. Cette évaluation a donné lieu à des résultats positifs, indiquant que l'efficacité du programme ne se répartissait pas entre les sous-groupes de délinquants, y compris les délinquants noirs, les délinquants autochtones et d'autres délinquants ethnoculturels. En outre, la recherche a démontré que la population de délinquantes noires avait tendance à avoir de meilleurs résultats de mise en liberté que toute autre population de délinquantes. En plus, le 9 mai 2022, la Directive du commissaire 100-Délinquants de la diversité des sexes est entrée en vigueur, renforçant la politique provisoire et les principes directeurs antérieurs, fournissant des directives sur les attentes, les responsabilités, et les procédures qui reflètent l'engagement du SCC à répondre aux besoins des délinquants de la diversité des sexes de manière à respecter leur droits humains et à assurer leur sécurité et leur dignité ainsi que la sécurité des autres personnes dans les établissements et dans la collectivité.

Enfin, dévoilé le 28 août 2022, le Plan d'action fédéral des personnes aux deux esprits, lesbiennes, gaies, bissexuelles, transgenres, queer et intersexuées et des autres personnes de diverses identités sexuelles et de genre (2ELGBTQI+) promouvoit les droits et l'égalité des personnes 2ELGBTQI+ au Canada, y compris les délinquants 2ELGBTQI+ condamnés à une peine fédérale, qui sont représentés de manière disproportionnée dans les systèmes pénal et correctionnel, ce qui crée des obstacles à un emploi stable, alimente la stigmatisation et nuit à la santé et au bien-être. Les facteurs intersectionnels continuent d'être pris en considération dans la recherche, les évaluations et la mise à jour des programmes.

THÈME 3 : SOINS ET DÉTENTION

Les recommandations 8, 9, 11, 13 à 15, 17, 20 à 36, 38, 39 et 56 relèvent du thème des soins et détention. Dans ce domaine, le Rapport du Comité a attiré l'attention sur des préoccupations concernant les conditions dans les établissements correctionnels, l'accès aux visites familiales et aux soutiens communautaires, ainsi que la disponibilité des soins de santé, dont les services de santé physique et mentale. Le Comité a également entendu des récits de mauvais traitements envers des personnes purgeant une peine de ressort fédéral, y compris de recours à la force, notamment pour les femmes, les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, les Autochtones et les Noirs. Le gouvernement prend note de toutes les recommandations dans cette section, et s'engage à veiller à ce que les établissements correctionnels fédéraux soient sécuritaires et humains, et que les personnes purgeant une peine de ressort fédéral reçoivent les soins dont elles ont besoin. Ci-dessous se trouvent certains exemples d'initiatives déjà en cours qui correspondent à cet engagement et qui servent à assurer un accès équitable aux soins essentiels et à remédier à tout mauvais traitement lié à un pouvoir discrétionnaire.

Services de soins de santé et de santé mentale

La recommandation 20 demande au SCC de collaborer avec les provinces, les territoires, les associations médicales, ainsi que les organes de réglementation professionnelle et les organismes d'attribution des permis afin d'assurer l'adhésion aux normes professionnelles et la disponibilité de médecins dans les pénitenciers fédéraux à temps plein et d'infirmiers et d'infirmières autorisés 24 heures sur 24.

Aux termes de la LSCMSL, SCC doit appuyer l'autonomie professionnelle et l'indépendance clinique des professionnels de la santé agréés, y compris leur capacité à exercer leur jugement professionnel sans influence indue, en ce qui concerne le traitement et les soins à prodiguer aux détenus, notamment les populations vulnérables (p. ex. délinquants âgés et autochtones), conformément aux Règles Nelson Mandela. Les professionnels des soins de santé à SCC doivent adhérer aux normes de leurs collègues ou associations respectifs, et fournir des services de manière éthique et compétente, conformément aux normes provinciales et nationales, de même qu'à celles de l'organisme de réglementation compétent. Il incombe à chaque membre de l'équipe de travailler dans les limites de son champ de pratique et de compétence lorsqu'il fournit des services de santé.

En outre, les Services de santé de SCC sont fournis selon une évaluation du besoin, et ils sont reconnus par Agrément Canada en ce qui a trait à l'utilisation de toutes les pratiques opérationnelles exigées. Les services peuvent aller des soins de santé ambulatoires dans les établissements fédéraux conventionnels aux soins hospitaliers 24 heures sur 24 aux Centres de traitement de SCC, qui sont des établissements psychiatriques agréés. Malgré cet accès aux soins existe, des investissements fédéraux ont été affectés à l'augmentation des ressources psychiatriques afin de renforcer le processus d'évaluation et le diagnostic précoce chez les délinquants, d'améliorer les soins de santé mentale primaire et de courte durée, et d'assurer la prestation de soins infirmiers 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans tous les établissements pour délinquantes et tous les établissements à sécurité maximale pour hommes hébergeant une Unité de soins de santé mentale intermédiaires.

SCC a récemment établi le Comité consultatif national sur les soins médicaux. La création du Comité représente un important changement dans la gouvernance des soins de santé, car il a renforcé la capacité de mobilisation des médecins et psychiatres en vue d'améliorer le modèle de prestation de services de soins de santé de SCC. En outre, SCC a établi un Comité consultatif national sur l'exercice professionnel doté d'une structure d'exercice professionnel dans chaque région pour soutenir les professionnels paramédicaux et améliorer la qualité des soins dispensés dans l'ensemble de SCC. Grâce au financement de *Transformation du système correctionnel fédéral*, SCC continue d'améliorer les services de santé et le leadership à l'égard de la pratique professionnelle. Les recommandations 25 à 29 demandent à SCC de prendre diverses mesures pour que les personnes purgeant une peine de ressort fédéral reçoivent une aide adéquate. SCC a mis en œuvre des processus affinés pour les évaluations proactives de la santé mentale et les traitements dès l'admission et tout au long de l'incarcération du détenu. Les détenus sont aiguillés pour une évaluation de leurs besoins en santé, y compris la santé mentale, dans les premières 24 heures de leur admission dans un établissement fédéral, axée sur leurs besoins actuels et les suivis nécessaire.

Des investissements fédéraux dans les soins de santé en milieu correctionnel ont été affectés à l'augmentation des ressources psychiatriques afin de renforcer le processus d'évaluation et le diagnostic précoce chez les délinquants, d'améliorer les soins de santé mentale primaires et de courte durée, et d'assurer la prestation de soins infirmiers 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans tous les établissements pour délinquantes et tous les établissements à sécurité maximale pour hommes hébergeant une Unité de soins de santé mentale intermédiaires. SCC offre diverses séances de formation, notamment la Formation sur les principes fondamentaux en santé mentale, aux membres du personnel de première ligne, afin de leur fournir des renseignements sur divers troubles mentaux. SCC a lancé plusieurs initiatives pour améliorer la prestation de services de santé mentale et continuera de chercher des moyens d'améliorer ses pratiques en vue de remplir sa mission d'assurer une garde humaine et sécuritaire.

Visites familiales et soutien communautaire

Tout au long de l'étude, le Comité a entendu le témoignage de multiples témoins qui ont souligné l'importance des rôles que les familles et les collectivités jouent dans le soutien des délinquants. La recommandation 17 évoque directement cette observation et demande à SCC de reconnaître le rôle important que jouent les familles et les réseaux de soutien dans la réadaptation et la réinsertion sociale des personnes purgeant une peine de ressort fédéral.

SCC est fier de son Programme de visites familiales privées. Depuis sa création, qui date de longtemps, les délinquants admissibles des pénitenciers fédéraux ont eu l'occasion d'interagir avec des membres de leur famille dans un environnement qui ressemble à un foyer. Il y a environ 143 unités de visite familiale privée dans les établissements au Canada.

SCC maintient également un partenariat de longue date avec le Regroupement canadien d'aide aux familles de détenu(e)s (RCAFD) pour soutenir les délinquants et leurs familles. Le travail du RCAFD aide le Service à remplir son mandat de réintégration sociale des délinquants et la sécurité publique en aidant les familles à demeurer fortes. L'objectif de l'organisation consiste à bâtir des collectivités plus fortes et plus sécuritaires en aidant les familles touchées par un comportement criminel, l'incarcération et la réintégration sociale.

En vue de surmonter certaines difficultés créées par la pandémie de COVID-19, le RCAFD a trouvé de nouvelles façons de soutenir cette initiative, notamment par le lancement des séances sur la résilience à l'intention des familles, qui visent à favoriser le mieux-être, les relations familiales et les relations de soutien. Durant la pandémie, le RCAFD a également commencé à offrir son programme « Papa HÉROS » (Aider tous et chacun à saisir les occasions qui se présentent) par téléphone dans tous les établissements de SCC du pays. Le programme vise à renseigner les papas sur le rôle parental, le développement de l'enfant, et les raisons pour lesquelles leurs enfants ont besoin de leur papa.

En 2019, SCC a lancé une nouvelle initiative avec le RCAFD qui vise à étendre son programme « Centre de ressources pour visiteurs » aux cinq régions de SCC. Ce programme aide à normaliser les relations familiales et le lien parent-enfant durant les visites. Dans le cadre de cette initiative, le RCAFD a envoyé de la documentation aux établissements pour encourager la création de liens affectifs avec la famille dans les aires de visite et les aires de visite familiale privée, et pour soutenir les délinquants qui retournent dans leur famille, notamment la brochure sur la libération conditionnelle et la Trousse d'outils sur la réinsertion sociale du RCAFD.

Enfin, durant la pandémie de COVID-19, SCC a réalisé des progrès vers l'amélioration de l'accès aux visites vidéo afin d'aider les détenus à maintenir leurs relations avec leur famille et leurs amis. Les visites vidéo sont offertes dans tous les établissements de SCC, et le nombre de kiosques de visite vidéo est passé de 57 avant la pandémie à 102, ce qui a élargi l'accès à cette option pour le maintien des liens familiaux.

SCC reconnaît l'importance et les avantages de maintenir des relations familiales étroites tout au long de la peine d'un délinquant. SCC est déterminé à assurer un équilibre dans ses efforts visant à fournir un environnement sûr et à permettre aux délinquants d'accéder à un réseau de soutien significatif, afin de contribuer à la réalisation du mandat de réadaptation et de réinsertion sociale des délinquants qui a été confié à SCC.

Incidents relatifs au recours à la force

Le recours à la force contre des personnes purgeant une peine de ressort fédéral était un autre sujet porté à l'attention du Comité. Des témoins ont dit au Comité que le recours à la force visait de manière disproportionnée contre des Autochtones, des Noirs et des personnes souffrant de troubles de santé mentale qui purgent une peine de ressort fédéral. À ce titre, les recommandations visant à s'attaquer au recours discriminatoire à la force sont largement axées sur des changements de politique et des exigences supplémentaires de formation.

SCC prend l'enjeu du recours à la force très au sérieux. Il utilise un Modèle d'engagement et d'intervention (MEI) pour régler les situations qui pourraient menacer la sécurité des personnes dans nos établissements. Ce modèle consiste en un processus gradué qui sert à désamorcer les situations, notamment par l'utilisation d'interventions verbales comme première étape. SCC a mené une évaluation du MEI au cours de l'exercice 2020-2021. Le SCC a également procédé récemment à un examen des incidents de recours à la force qui a abouti à un rapport dont la publication est prévue pour automne 2023, intitulé *Profil et expérience institutionnelle des délinquants impliqués dans des incidents de recours à la force*, qui comprend un examen du profil et de l'expérience institutionnelle de divers délinquants impliqués dans des incidents de recours à la force. Dans le cadre de cet examen, SCC collaborera plus étroitement avec les professionnels de la santé et de la santé mentale concernant leurs interventions. Comme il est décrit dans son Plan d'action de la gestion, SCC est résolu à faire plus pour résoudre l'enjeu du recours à la force, notamment par un examen des procédures, pratiques et politiques à l'échelle du système en ce qui concerne la façon dont le Service doit prévenir les incidents et les résoudre.

SCC a également mis en place un mécanisme solide pour assurer la responsabilisation et la prise de mesures adéquates lorsque des lacunes sont relevées dans le cadre des recours à la force. Lorsqu'un incident donne lieu à un recours à la force, celui-ci fait l'objet d'un examen rigoureux qui comprend des examens menés et approuvés par la haute direction de SCC au niveau local et, au besoin, aux niveaux régional et national. Le processus d'examen vise à garantir un examen approfondi des mesures prises durant l'incident, à assurer la responsabilisation et la prise de mesures correctives, et à relever tout manquement important possible à la loi ou à la politique. L'examen de la formation, des politiques et des pratiques liées au recours à la force est continu, des mises à jour étant apportées à la politique de SCC le cas échéant.

En collaboration avec les intervenants, dont le Comité consultatif national ethnoculturel, le Comité consultatif national sur les questions autochtones, et le Bureau de l'enquêteur correctionnel, SCC procédera à un examen supplémentaire des échantillons d'incidents de recours à la force qui comprennent et impliquent des délinquants autochtones et noirs afin de s'assurer que seules les stratégies nécessaires et proportionnées pour la gestion des incidents ont été utilisées. Aucun calendrier précis n'a été établi pour cet examen, l'objectif est d'aider le SCC à s'assurer que les employés se conforment aux exigences et évitent les préjugés inconscients lorsqu'ils appliquent le Modèle d'engagement et d'intervention. Si l'analyse révèle des tendances, SCC élaborera un plan d'action pour combler toutes les lacunes cernées, comme une amélioration de la formation pour les employés qui participent à la gestion des incidents.

Unités d'intervention structurées

Le Comité a formulé plusieurs recommandations concernant le recours aux Unités d'intervention structurées (UIS) et s'assurer qu'elles se conforment sur les plus récentes décisions des tribunaux et respectent les obligations et les engagements internationaux du Canada en matière de droits de la personne.

La pratique de la ségrégation administrative ou de l'isolement solitaire a été abolie et remplacée par les UIS en 2019. On a recours aux UIS en dernier recours pour gérer les détenus qui ne peuvent pas l'être de façon sécuritaire au sein de la population carcérale régulière. Il s'agit d'une mesure temporaire qui vise à aider ces détenus en leur offrant des interventions ciblées et des programmes adaptés à leurs besoins particuliers afin de faciliter leur retour en toute sécurité dans la population régulière des détenus le plus rapidement possible. La LSCMLC et le *Règlement sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (RSCMLC) exige que les examens soient menés par SCC et des décideurs externes indépendants (DEI) tout long du séjour dans une UIS et que la capacité de réintégrer le détenu soit périodiquement évaluée. Ce nouveau modèle représente une approche fondamentalement différente de celle du modèle précédent et une transformation historique du système correctionnel fédéral.

Avant de transférer un détenu à une UIS, toutes les solutions de rechange raisonnables possibles sont examinées. Parmi ces solutions de rechange, on peut mentionner un transfert à une unité de logement ou une rangée différente de l'établissement, la participation du Comité de détenus ou du représentant de rangée, la médiation ou la résolution des conflits, le transfert dans un autre établissement ou un centre régional de traitement lorsque cela est indiqué sur le plan clinique, et la participation des employés qui exercent une influence sur le détenu, comme un Ancien, un aumônier ou un agent de liaison autochtone.

Les détenus se trouvant dans les UIS ont accès aux programmes, aux activités de loisir, aux visites quotidiennes d'un professionnel de la santé, et à des interventions correctionnelles ciblées qui répondent à leurs besoins particuliers et aux risques qu'ils posent, en vue de faciliter leur réintégration dans la population carcérale régulière le plus rapidement possible. Les cas de tous les détenus placés dans une UIS doivent être renvoyés aux Services de santé du SCC en vue d'une évaluation de la santé mentale de ces détenus dans les 24 heures. Des visites quotidiennes par un professionnel de la santé autorisé sont prescrites par la LSCMLC.

La LSCMLC exige que les détenus se trouvant dans une UIS se voient offrir la possibilité de passer quatre heures à l'extérieur de leur cellule, y compris deux heures par jour de contacts humains réels. La LSCMLC exige également que les DEI mènent un examen lorsque le détenu n'a pas passé un minimum de quatre heures par jour à l'extérieur de sa cellule ou n'a pas interagi avec autrui pendant un minimum de deux heures par jour au cours d'une période de cinq jours consécutifs ou pendant un total de 15 jours au cours d'une période de 30 jours. Les DEI ont également le pouvoir d'ordonner qu'un détenu soit retiré d'une UIS s'ils concluent que SCC n'a pas pris toutes les mesures raisonnables pour offrir aux détenus ces possibilités.

SCC continue d'apporter des améliorations à la mise en œuvre et à la gestion des UIS en fonction des analyses internes et des pratiques exemplaires, ainsi que des examens externes et des recommandations connexes. La prise en compte des différents besoins et des différentes expériences des diverses populations de délinquants au sein des établissements, y compris en ce qui concerne le recours aux UIS, compte parmi ces améliorations.

THÈME 4 – LES PROGRAMMES DE RÉADAPTATION ET LE CHEMIN VERS LA RÉINSERTION SOCIALE : PROGRAMMES CORRECTIONNELS, D'ÉTUDES ET D'EMPLOI

Les recommandations 5, 11, 40 à 44, 46 à 48, 50, 57 à 64 et 66 à 69 portent sur les programmes de réhabilitation et de réinsertion sociale. Les témoins qui ont comparu devant le Comité ont reconnu l'importance des programmes correctionnels pour faciliter une mise en liberté graduelle et structurée du système correctionnel fédéral. Un certain nombre de personnes purgeant une peine de ressort fédéral avec lesquelles le Comité s'est entretenu ont rencontré des obstacles pour accéder aux programmes correctionnels, à des études de niveau supérieur et à des occasions de formation professionnelle. Le Rapport souligne l'importance des programmes correctionnels et le rôle essentiel qu'ils jouent dans la réduction de la récidive. Ce point de vue correspond à la grande priorité qu'accorde le gouvernement à la réhabilitation et à la réinsertion sociale, et à ses engagements à aider les personnes purgeant une peine de ressort fédéral à avoir accès à un soutien qui les prépare à obtenir de bons résultats tant en établissement que dans la collectivité. Le gouvernement prend note de toutes les recommandations à cet égard. De plus, les initiatives déjà en cours pour aider les personnes purgeant une peine de ressort fédéral à accéder aux programmes, aux ressources et aux services à l'appui de leur réhabilitation et leur réintégration sociale sont soulignées.

La recommandation 5 demande un accès égal à des programmes correctionnels efficaces pour assurer la réinsertion sociale. SCC offre dans tous ses établissements un éventail de programmes correctionnels qui sont guidés par la recherche sur les interventions correctionnelles efficaces, élaborés en collaboration avec des intervenants internationaux et externes, et évalués à l'interne pour s'assurer de leur pertinence et de leur efficacité. L'éventail d'interventions de SCC englobe les études, la formation professionnelle, l'emploi, les programmes sociaux, de même que des activités spirituelles et adaptées à la réalité culturelle qui contribuent à la réinsertion sociale et qui sont menées parallèlement aux programmes correctionnels. Les programmes et interventions correctionnels sont offerts dans toutes les unités opérationnelles (établissements et collectivités) et à tous les niveaux de sécurité.

Les programmes correctionnels de SCC visent à répondre aux besoins des délinquants et à cibler les facteurs de risque en vue de réduire la récidive et favoriser la réinsertion sociale en toute sécurité dans la collectivité. L'aiguillage des délinquants vers les programmes correctionnels est conforme aux pratiques fondées sur des données probantes pour, de manière efficace, atténuer les risques et répondre aux besoins. Il a été démontré que la correspondance entre le risque et le programme réduit la récidive. Pour s'assurer que les régions et les établissements disposent des ressources suffisantes pour répondre aux besoins des délinquants en matière de programmes correctionnels, SCC effectue un examen des indicateurs de ressources pour les programmes correctionnels et fera une analyse de l'ACS Plus pour cerner les gains d'efficience de même que les besoins en ressources et en dotation pour que la disponibilité et la prestation des programmes correctionnels répondent aux besoins de la population des délinquants. Bien que la date d'achèvement de cet examen n'ait pas encore été fixée, l'analyse de l'ACS Plus reste une priorité et ce travail est encore en cours.

La recommandation 40 demande au SCC d'offrir aux personnes purgeant une peine de ressort fédéral un accès Internet aux programmes d'études secondaires et postsecondaires, de même qu'à l'orientation, aux ressources, et aux cours et programmes de formation dont ils ont besoin pour réaliser leurs objectifs de carrière. À cette fin, SCC continue de travailler à la modernisation de ses programmes d'études et d'examiner diverses options numériques et technologiques pour la mettre en œuvre. En 2020, SCC a lancé le Projet pilote de formation numérique (PFN) dans la région de l'Ontario. Le projet pilote offre à SCC la possibilité d'innover en matière d'apprentissage assisté par ordinateur et d'offrir aux délinquants la possibilité d'acquérir des compétences de base en informatique qui sont nécessaires pour accroître leurs niveaux d'alphabétisation. Dans le cadre de ce projet pilote, les délinquants peuvent suivre des cours en vue d'obtenir un diplôme d'études secondaires, ainsi que des cours axés sur les langues et la culture autochtones. Ils peuvent également obtenir de la formation professionnelle et des attestations d'études postsecondaires. Depuis son lancement, le PFN a été élargi à d'autres établissements de la région de l'Ontario et a été mis en œuvre dans un établissement de la région de l'Atlantique. En date du 1^{er} avril 2023, 1 144 participants s'étaient inscrits à des programmes pilotes dans les régions de l'Atlantique et de l'Ontario, et plus de 3 150 cours avaient été suivis.

Pour aider les délinquants à réaliser leurs objectifs en matière d'études et de carrière., SCC a élargi l'utilisation des crédits au titre de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis (ERA), qui sont des crédits d'études permettant de reconnaître, aux fins de l'obtention d'un diplôme, les connaissances acquises en dehors du milieu scolaire officiel. Ces crédits au titre de l'ERA liés à l'emploi permettent d'améliorer l'accès des délinquants aux diplômes d'études secondaires et d'acquérir des compétences en matière d'emploi, lesquels permettent d'accroître leurs chances d'emploi après leur libération. En outre, SCC continue d'examiner les options pour élargir l'accès aux études postsecondaires et d'un élargissement des partenariats avec les universités et les collèges locaux.

SCC continue également de déterminer et de mettre en œuvre les affectations d'emploi, les absences temporaires, y compris les occasions de bénévolat, et les placements à l'extérieur pour répondre aux besoins des délinquants des établissements fédéraux dans le cadre des interventions correctionnelles. CORCAN, en tant que composante du SCC, offre des possibilités de programmes d'emploi dans tous les établissements fédéraux, ainsi que de la formation en cours d'emploi assurée par CORCAN dans 36 établissements et de la formation menant à l'attestation professionnelle offerte dans les 43 établissements fédéraux. D'autres secteurs de SCC offre des affectations d'emploi donnant lieu à de la formation en cours d'emploi, complétée par une formation professionnelle et un apprentissage intégrés, le cas échéant. CORCAN continue d'examiner les possibilités de partenariat avec divers intervenants, y compris d'autres gouvernements, des organismes non gouvernementaux et des établissements d'enseignement, et de les établir en vue d'intégrer diverses compétences techniques et transférables à la formation des délinquants. CORCAN mène aussi des initiatives communautaires et effectue de la recherche à mesure que le programme se développe.

Réadaptation et réinsertion des groupes marginalisés

Des efforts particuliers sont déployés pour la réadaptation et la réinsertion des groupes marginalisés, notamment les Autochtones, les personnes noires et les femmes. SCC collabore avec un large éventail d'intervenants internes et externes pour s'assurer que des services et des soutiens adéquats sont mis en place pour les groupes marginalisés et vulnérables.

SCC mène actuellement plusieurs initiatives qui renforceront le soutien à la réinsertion des Autochtones lorsqu'ils font la transition de l'établissement à la vie dans la collectivité, y compris le financement de projets, pour les organismes autochtones qui assurent la prestation d'interventions en matière de traumatisme, de toxicomanie et de préparation à la vie active pour les délinquants des Premières Nations, métis et inuits aux centres d'intervention pour les Autochtones et aux pavillons de ressourcement. Le budget de 2017 avait prévu des fonds pour les salaires des agents de liaison communautaire autochtones et des agents de développement communautaire autochtone, qui offrent des services de réinsertion sociale aux délinquants autochtones. En juin 2021, le Programme de contributions pour la réinsertion sociale des délinquants autochtones de SCC a été approuvé par le Conseil du Trésor. Ce programme de contributions donne à SCC l'occasion de distribuer des fonds aux organes de gouvernance et organismes autochtones qui élaborent des services et/ou qui en assurent la prestation afin d'améliorer les résultats correctionnels pour les délinquants autochtones, d'atténuer la surreprésentation dans le système, de créer des collectivités plus sûres, et de renforcer les partenariats communautaires.

Conformément à la recommandation 64, qui demande à SCC d'accroître le recours aux mises en liberté sous condition en vertu de l'article 84 en sensibilisant à cet article les Autochtones purgeant une peine de ressort fédéral, les collectivités autochtones et les agents de libération conditionnelle, SCC a déterminé que les mises en liberté sous condition en vertu de l'article 84 étaient un domaine de priorité stratégique pour l'organisation et qu'il fallait accroître son recours en vue d'améliorer davantage les résultats de réinsertion sociale pour les délinquants autochtones. SCC a formé un groupe de travail interdisciplinaire interne chargé d'examiner les possibilités de rendre le processus de mise en liberté en vertu de l'article 84 plus accessible aux délinquants et multiplier les occasions de collaboration avec les collectivités autochtones. La Direction de la recherche de SCC a également entamé une étude visant à déterminer de quelle façon les mises en liberté sous condition en vertu de l'article 84 offrent des démarches et des interventions adaptées à la culture qui soutiennent les délinquants autochtones. Les résultats de cette étude éclaireront l'amélioration future par SCC du recours à l'article 84.

SCC a également élaboré des politiques et procédures de planification des mises en liberté qui garantissent que la santé d'un délinquant est prise en compte avant sa mise en liberté. En 2019, SCC a signé un protocole d'entente (PE) avec SAC afin d'améliorer la prestation et l'accès quant aux services de santé pour les délinquants des Premières Nations et inuits sous responsabilité fédérale avant et après leur mise en liberté. Le PE fera partie d'un cadre général axé sur une stratégie de la santé des Autochtones qui soutiendra les Autochtones en détention jusqu'à leur réinsertion sociale, et ce, dans le cadre d'une démarche holistique pour la planification des congés, notamment des services et soutiens supplémentaires pour les déterminants sociaux de la santé. Aider les délinquants des Premières Nations inscrites sous responsabilité fédérale à obtenir ou à renouveler leur Certificat sécurisé de statut indien avant leur mise en liberté compte parmi les objectifs du partenariat.

La recommandation 61 demande à SCC et à la CLCC d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie visant à réduire les obstacles à la mise en liberté anticipée des personnes noires purgeant une peine de ressort fédéral. Des progrès considérables sur les mesures à prendre concernant la prise de décisions pour les personnes noires ont été réalisés, notamment des changements de politique visant à exiger que les membres de la Commission tiennent compte des facteurs systémiques et contextuels dans la prise de décisions pour les personnes noires, à accroître les activités d'accompagnement et de prise de contact auprès des populations racialisées, et à offrir une meilleure formation aux membres de la Commission. La CLCC s'emploie à améliorer la sensibilisation et la réceptivité à l'égard des audiences adaptées à la culture, y compris l'accès des personnes noires à ces audiences.

La CCLC applique les principes de la recommandation 53, qui invite la Commission à moderniser les programmes pour les femmes afin de répondre aux divers besoins complexes de cette population dans le contexte de la réinsertion sociale. En juillet 2022, la CCLC a mis en œuvre un cadre pour *l'Application des principes directeurs pour les femmes qui participent au processus de libération conditionnelle*. Le cadre décrit comment la CCLC a adopté cinq principes directeurs généraux qui orientent le travail réalisé avec les femmes durant le processus de mise en liberté sous condition. Les principes directeurs comptent parmi les suivants : adapté au genre, sensible aux cultures, sensible aux traumatismes, holistique et fondé sur des partenariats.

Enfin, le Secteur des délinquantes de SCC fournit des ressources à l'appui des services correctionnels communautaires par le biais de la Structure de soutien à la réinsertion sociale, dont un élément est le financement spécialisé et le financement relatif aux cas complexes. Le financement spécialisé est disponible au début de chaque exercice pour les établissements et les collectivités afin de soutenir les délinquantes. Le financement spécialisé est axé sur les initiatives et soutiendra la mobilisation, les délinquantes autochtones, l'éducation et l'emploi, de même que les partenariats. Le financement relatif aux cas complexes est différent du financement spécialisé, car il est axé sur le délinquant. Il fournit aux services correctionnels communautaires du financement qui peut être utilisé pour soutenir les délinquantes mises en liberté, quel que soit le type. Dans l'ensemble, le financement sert à accroître la probabilité de réinsertion sociale réussie pour les délinquantes.

Services correctionnels communautaires

La recommandation 66 vise à répondre aux besoins de la population croissante des personnes purgeant une peine de ressort fédéral sous surveillance communautaire et demande la réaffectation des ressources aux services correctionnels communautaires. Les ressources pour ces services ont constamment augmenté. En 2022-2023, il y a eu une augmentation de 83,8 M\$, ou 34 %, des dépenses relatives à la surveillance communautaire depuis 2014-2015. SCC a continuellement renforcé sa capacité de loger les délinquants dans des établissements résidentiels communautaires liés par contrat de la collectivité. Non seulement cette capacité accrue permet-elle d'offrir des lits supplémentaires pour tous les délinquants, mais bon nombre de partenaires ont également converti des lits existants en lits spécialisés pour mieux répondre aux besoins des délinquants. Des nouveaux partenariats ont été créés pour répondre aux besoins de logement des populations vulnérables, comme les délinquants âgés, les délinquantes et les délinquants autochtones, et ceux qui ont des besoins complexes en matière de santé physique et mentale.

Les comités consultatifs de citoyens (CCC) sont un lien important entre SCC et la collectivité. Les CCC sont composés de bénévoles de la collectivité aux origines diverses qui fournissent à la direction de SCC le point de vue de la collectivité sur les décisions opérationnelles et stratégiques. Ils aident à informer la collectivité au sujet des processus correctionnels. Ils aident également le public à comprendre et à soutenir le rôle de SCC en matière de sécurité des collectivités. Ils assurent la transition entre les établissements carcéraux et les organisations de la société civile dans la collectivité par le biais de leur fonction de liaison.

En ce qui a trait aux programmes, les modèles de programmes correctionnels multicibles intégrés, holistiques et axés sur le genre qui s'étendent de l'étape d'admission de l'incarcération à la collectivité constituent dorénavant les programmes normalisés pour les délinquants sous responsabilité fédérale. Les programmes correctionnels communautaires fondés sur les résultats de la recherche représentent un élément essentiel des efforts de réduction du taux de récidive tout en élargissant le continuum de la surveillance et des soins de l'établissement à la collectivité.

CONCLUSION

Le gouvernement remercie le Comité de l'intérêt qu'il porte à ce sujet ainsi que des importantes recommandations qu'il a formulées. Nous sommes résolu à promouvoir une solide culture des droits de la personne au sein du système correctionnel fédéral, et je suis impatient de faire en sorte que le système correctionnel fédéral demeure progressiste, responsable et efficace.